



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N° 1

RÉUNION du 11 Juillet 2024

Présidence : Monsieur Arnaud DALLA PRIA

Présents : Mesdames Sandrine CANCEL - Laetitia CHALEIL - Chantal DELOGE - Nicole ISAC - Ghyslaine SALDANA.

Messieurs Jean-Bernard BIAU - Pierre BOURDET (partiellement) - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Michel CAUSSADE - Gérard GONZALEZ - Jean LAVAUD - Philippe LAURAIRE - Serge MARTIN - Claude REQUENA - Jérôme SEGURA (partiellement) - Jean-Marc SENTEIN (partiellement) - Didier WALASZEK - Eric WATTELLIER.

Assistent : Messieurs Mazouz BELGHARBI (Partiellement) - Olivier DAURIOS - Damien LEDENTU - Jérémy RAVENEAU.

Excusés : Mesdames Zohra AYACHI - Laurence MARTINEZ
Messieurs Bertrand COLLIN - Fernand D'ANNA - Yvan DAVID - Christophe GENIEZ - Pierre MICHEAU - Giovanni PERRI - Laurent RIVET - Christian SALERES - Azzedine SOUIFI - Abderraouf ZARABI

Absent : Monsieur David DURUSSEL

Ouverture de la Séance à 18 h 40

Les décisions du Comité de direction, en application de l'article 10 des Règlements Généraux de la F.F.F., à l'exclusion notamment de celles relevant la vie et de l'organisation interne de la Ligue, sont susceptibles de recours près la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications dans le respect des conditions de forme de l'article 190 des Règlements Généraux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le Président de la LFO adresse ses félicitations à Madame Nicole ISAC (District des Hautes-Pyrénées), Gérard GONZALEZ (District de l'Ariège) et Fernand D'ANNA (District Gard-Lozère) pour leur élection respective à la tête des instances départementales.
Il félicite également les Présidents de Districts réélus pour la mandature 2024-2028
- La Ligue a été lauréate du challenge Toutes Foot, catégorie Ligues Régionales, grâce à la campagne promotionnelle #Bien Sûr Que, liée à l'organisation de la Coupe de France Féminine.
Il félicite Laetitia CHALEIL, Cyril DURAND, ainsi que le Service PMC de la Ligue, Fabien BARBIER, Lola MACHLER et Ambre PEREIRA pour le déploiement de cette campagne.
Au cours de cette cérémonie organisée au Centre National du Football de Clairefontaine, durant laquelle les trois lauréats régionaux, Stade Beaucairois, Fontenilles FC et PI Vendargues étaient présents, le Fontenilles FC a été récompensé d'une 3^{ème} place au niveau national dans la catégorie club. Le Comité de Direction félicite ces trois clubs, ainsi que l'ensemble des clubs de notre territoire ayant participé à ce dispositif.
- Il adresse également toutes ses félicitations à Medhi RAHMOUNI, qui fait partie de l'équipe de François LETEXIER, pour sa désignation en finale de l'EURO 2024 (Allemagne Vs Espagne).

DIRECTION SPORTIVE

- Validation des plannings 2024-2025 - Annexe 1

Madame Chantal DELOGE présente les plannings des compétitions pour la saison 2024/2025. Elle précise qu'ils ont été envoyés la semaine dernière aux secrétariats des districts, afin de leur permettre d'avancer également sur les leurs.

Le Comité de Direction valide à la majorité les plannings de la saison 2024-2025.

- Validation des Poules 2024-2025 - Annexe 2

Sur proposition de la Commission Régionale de Gestions des Compétitions, le Comité de direction étudie, pour la saison 2024-25, la composition des groupes des championnats régionaux seniors et jeunes masculins et féminins, permettant dans le même temps de valider les accessions et relégations de chacun de ses championnats.

Par exception, la validation des groupes du championnat Régional 1 Masculin U20, est reportée en présence de 37 équipes engagées, étant précisé que le Comité de direction valide l'engagement desdites équipes.

Également, il est noté que le Comité de direction, pour le championnat Régional 2 Féminin, accepte la demande du club NIMES METROPOLE FOOTBALL FEMININ, en application de l'article 34 du Règlement des Compétitions Régionales de la Ligue, d'engagement d'une équipe réserve au sein du championnat en question.

Le Comité de Direction, sous réserve des procédures en cours et/ou à venir, valide à l'unanimité la présentation des poules pour la saison 2024-2025.

- Validation des Commissions Régionales 2024-2025 - Annexe 3

Madame Ghyslaine SALDANA présente aux Membres du Comité de Direction la composition des commissions régionales.

Elle précise qu'actuellement la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales (CRSOE) est composée de 4 membres, par conséquent cette commission ne peut être proposée à la validation (absence d'un membre). Elle sera soumise au vote lors du prochain Comité de Direction.

Concernant la Commission Régionale de Prévention, Médiation et sécurité, Monsieur Gérard GONZALEZ souhaite être remplacé par Monsieur Phillipe TEILLOT, en qualité de représentant du District de l'Ariège.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la composition des commissions régionales 24-25.

🍷 Demande d'honorariat de Gioacchino LOCICERO

Le Comité de Direction décide, en application de l'article 37 du Statut de l'arbitrage, de renvoyer la demande de Monsieur LOCICERO Gioacchino à la Commission régionale de l'arbitrage, dans la mesure où il lui appartient de proposer au Comité de Direction, l'honorariat pour un arbitre, étant rappelé que l'honorariat peut être accordé « à tout arbitre cessant son activité après 10 ans au moins d'exercice et ayant accepté de se mettre à la disposition des instances de l'arbitrage pour toute mission qui pourrait lui être confiée. L'honorariat peut aussi être accordé à tout arbitre ayant rendu des services exceptionnels à l'arbitrage même s'il ne respecte pas les critères précédemment évoqués ».

🍷 Validation de la classification des Arbitres pour la saison 2024-2025 - Annexe 4

Monsieur Damien LEDENTU présente aux Membres du Comité de Direction la classification des arbitres pour la saison 2024-2025.

Le Comité de Direction valide à la majorité la classification des arbitres 24-25.

🍷 Validation du Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2024-2025

Monsieur Damien LEDENTU présente aux Membres du Comité de Direction les modifications du Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2024-2025.

Ces modifications concernent :

- Article 19 (note théorique relevée à 12),
- Article 65 (suspension administrative d'un arbitre qui sera applicable également au District)
- Article 72 (demande préalable à la CRA pour arbitrer un tournoi ou un match amical)
- TITRE 6 : Candidature fédérale F5
- Annexe 1 – TESTS PHYSIQUES FOOT -suppression du mot promo dans la catégorie R1

Le reste des articles et annexes demeure inchangé.

Le Comité de Direction valide à la majorité le Règlement Intérieur de la CRA 24-25.

🍷 Groupement Union St Estève Perpignan Méditerranée / OC Perpignan

En application de l'article 39ter des Règlements Généraux de la Fédération et de l'article 40 du Règlement Administratif de la Ligue, il est rappelé que l'homologation définitive d'un groupement est soumise,

- d'une part, à la transmission au plus tard pour le 1^{er} juillet, de l'ensemble des pièces justificatives telles que le procès-verbal d'Assemblée Générale des clubs constituants, la convention de groupement ;
- d'autre part, comme rappelé lors de l'étude des projets de groupement, la Ligue impose aux clubs constituants, avant l'homologation définitive du groupement, que ceux-ci aient régularisé leur situation financière auprès des instances avant le terme de la saison.

A la reprise de la situation du groupement souhaitant être constitué par les clubs UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM et OC PERPIGNAN, il apparait que ces derniers n'ont pas respecté les conditions susvisées permettant l'homologation définitive de leur groupement.

Le Comité de Direction rejette à l'unanimité l'homologation du groupement UNION ST ESTEVE / OC PERPIGNAN.

- 🍷 Rappel sur les modalités d'organisation des Phases d'Accession Régionale (à la suite de la décision de l'AG de la LFO du 31.05.2024)

Monsieur Arnaud DALLA PRIA rappelle l'historique du dossier concernant les Phases d'Accession Régionale. À la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 31 mai dernier, il appartient désormais au Comité de Direction d'organiser la PAR et notamment de traiter les modalités d'accession au regard des différents territoires.

Afin d'avancer sur le dossier, il propose que,

- Mazouz BELGHARBI collecte l'ensemble des propositions des territoires pour en faire une synthèse,
- Une réunion soit organisée fin août avec l'ensemble des Districts afin que le sujet soit finalisé dans le but de le soumettre ensuite à validation lors du Comité de Direction du 30 août prochain.

DIRECTION GENERALE

- 🍷 Barème des Officiels 2014-2025 - Annexe 5

Monsieur Damien LEDENTU présente aux Membres du Comité de Direction le barème des officiels pour la saison 2024-2025.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le barème des officiels 24-25.

- 🍷 Situation Financière des clubs

Monsieur Michel CAUSSADE évoque la situation financière des clubs au 30 juin 2024. La dette s'élève à 167000 € et se répartie de la manière suivante :

- Environ 60 000 € sur les clubs inactifs ou radiés
- 55 000 € sur les clubs aux mandats qui seront prélevés le 19 juillet

Elle provient principalement des clubs évoluant en District et est essentiellement constituée par la souscription des licences .

L'article 33, voté lors de l'Assemblée Générale de la Ligue en juin 2022, permet en cas de non-acquittement de ces dettes de suspendre l'engagement des clubs défaillants .

Monsieur Jérémy RAVENEAU, responsable juridique de la LFO rappelle le fonctionnement de la procédure frappant ces clubs .

Une liste détaillée par clubs sera transmise à chaque Président.e de District afin d'accélérer le recouvrement de ces dettes .

🍷 Planning d'Activités – Annexe 6

Monsieur Arnaud DALLA PRIA présente aux Membres du Comité de Direction le planning des activités pour la saison 2024-2025.

🍷 Modification du Règlement Administratif - Annexe 7

A la demande de la Commission Régionale des Statuts des Educateurs et Entraîneurs de Football, il est proposé au Comité de Direction de valider plusieurs aménagements de l'article 36 du Règlement Administratif de la Ligue, relative aux obligations de désignation d'un éducateur diplômé. Outre des modifications de librairies, il est notamment prévu dans cette nouvelle proposition la création d'une obligation de diplôme pour l'entraîneur en charge d'une équipe évoluant dans le championnat Régional 1 Masculin Futsal.

Également, il est proposé une modification de l'article 101 du Règlement Administratif de la Ligue pour ce qui concerne les recours, relevant de la matière réglementaire, dans le cadre des Coupes et Barrages (accession et maintien).

L'ensemble des modifications susvisées étant reprise en Annexe du présent procès-verbal.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les modifications administratives.

🍷 Actualisation des Présidents de Districts au Bureau Directeur de la LFO

Monsieur Arnaud DALLA PRIA précise que ce point sera débattu lors du séminaire de rentrée prévu le 30 et 31 août à Castelmaurou.

🍷 Journée du Label – mercredi 02 octobre 2024

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe le Comité de Direction de la proposition émanant de l'Équipe Technique Régionale de positionner la journée du Label à Biars Bretenoux le mercredi 2 octobre prochain.

Monsieur Raphael CARRUS s'étonne du lieu retenu, car il pensait que cette manifestation allait se dérouler dans le District du Tarn.

Le Comité de Direction valide à la majorité cette proposition.

🍷 Ressources Humaines

Monsieur Arnaud DALLA PRIA évoque les différents mouvements au niveau du personnel de la Ligue, à savoir :

- le remplacement de M. Jérôme BEAULANDE, à la suite de son départ à Tahiti en tant que Directeur Technique Régional, par M. Franck PLENECASSAGNE,
- les poursuites d'activité, en C.D.D., dans le cadre d'un accroissement d'activité, de Mme Eva HELLE et Mme Julie CARABIN,
- le retour début août de Mme Marie GUILLEMEJOUAN au sein de l'équipe administrative de l'IR2F après une année sabbatique,
- les nouvelles missions de M. Jérémie SALAZARD, suite à la création d'un poste de référent structuration des clubs.

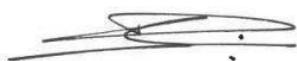
🍷 Séminaire de rentrée

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe le Comité de Direction de la tenue du séminaire de rentrée à Castelmaurou le vendredi 30 et samedi 31 août prochain.

Il propose que soit mis à l'ordre du jour une présentation de l'ensemble des services afin de la Ligue à l'ensemble des Districts afin de mettre tous les élus au même niveau d'information. Il conviendra éventuellement dans ce cadre d'envisager d'ouvrir le séminaire aux Secrétaires et Trésoriers des districts.

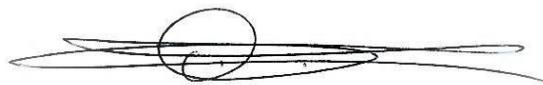
En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 00.

Le Président de la LFO,



Arnaud DALLA PRIA

La Secrétaire Générale de LFO,



Chantal DELOGE

ANNEXE 1 – SENIORS MASCULINS



2024/2025

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Calendrier Général des Compétitions Régionales SENIORS MASCULINS

(La CRGCS a la faculté de fixer les rencontres en semaine, y compris pour les matchs remis ou à rejouer.)

Dates		Ligue 1 (*)	Ligue 2 (*)	Nat. (*)	Nat. 2 (*)	Nat. 3 (*)	Cpe France	Coupe Occitanie M	R1 M 2 x 14	R2 M 4 x 14	R3 M 8 x 12	
ven 26 juil 24												
sam 27 dim 28												
août	mer 31											
	sam 3 dim 4											
	mer 7											
	sam 10 dim 11											
	mer 14											
	jeu 15 Assompt*											
	sam 17 dim 18		J1	J1	J1	J1						
	mer 21											
	sam 24 dim 25		J2	J2	J2	J2	J1	T1				
	mar 27											
mer 28												
sept	sam 31 dim 1		J3	J3	J3	J3	J2	T2				
	mer 4											
	sam 7 dim 8				J4	J4	J3		J1	J1	J1	
	mer 11											
	sam 14 dim 15		J4	J4	J5	J5	CF	T3	CADR - TD	CF/CO/MR	CF/CO/MR	CF/CO/MR
	mer 18											
	sam 21 dim 22		J5	J5	J6	J6	J4			J2	J2	J2
	mer 25			J6								
sam 28 dim 29		J6	J7	J7	CF	CF / MR	T4	TD	CF/CO/MR	CF/CO/MR	CF/CO/MR	
oct	mer 2											
	sam 5 dim 6		J7	J8	J8	J7	J4			J3	J3	J3
	mer 9				MR							
	sam 12 dim 13				CF	CF / MR	CF / MR	T5	TD	CF/CO/MR	CF/CO/MR	CF/CO/MR
	mer 16											
	sam 19 dim 20		J8	J9	J9	J8	J6			J4	J4	J4
	mer 23				J10							
sam 26 dim 27		J9	J10	CF / MR	CF / MR	CF / MR	T6	FINALE DEP	CF/CO/MR	CF/CO/MR	CF/CO/MR	
mer 30			J11									
nov	ven 1 Touss.											
	sam 2 dim 3		J10	J12	J11	J9	J7			J5	J5	J5
	mer 6											
	sam 9 dim 10		J11	J13	J12	J10	J8			J6	J6	J6
	lun 11 Armist.											
	mer 13											
	sam 16 dim 17				CF / MR	CF / MR	CF / MR	T7		J7	J7	J7
	mer 20											
sam 23 dim 24		J12	J14	J13	J11	J9		1/32	CO/MR	CO/MR	CO/MR	
mer 27												
dec	sam 30 dim 1		J13		CF / MR	CF / MR	CF / MR	T8		J8	J8	J8
	mer 4											
	sam 7 dim 8		J14	J15	J14	J12	J10			J9	J9	J9
	mer 11											
	sam 14 dim 15		J15	J16	J15	J13	J11			J10	J10	MR
	mer 18											
	sam 21 dim 22				CF / MR	J14	CF / MR	1/32	MR			
	mer 25 Noël											
sam 28 dim 29		TREVE										

Dates		Ligue 1 (*)	Ligue 2 (*)	Nat. 1 (*)	Nat. 2 (*)	Nat. 3 (*)	Cpe France	Coupe Occitanie M	R1 M 2 x 14	R2 M 4 x 14	R3 M 8 x 12	
J a n - 2 5	mer 1 J de l'an											
	sam 4	dim 5	J16	J17	MR	MR	MR					
	mer 8											
	sam 11	dim 12	J17	J18	J16	J15	J12		J11	J11	J10	
	mer 15							1/16				
	sam 18	dim 19	J18	J19	J17	J16	J13		J12	J12	MR	
	mer 22											
	sam 25	dim 26	J19	J20	J18	J17	J14		J13	J13	J11	
mer 29												
f é v r - 2 5	sam 1	dim 2	J20	J21	J19	MR	MR		1/16	CO/MR	CO/MR	CO/MR
	mer 5							1/8				
	sam 8	dim 9	J21	J22	J20	J18	J15		J14	J14	J12	
	mer 12											
	sam 15	dim 16	J22	J23	J21	J19	J16		J15	J15	MR	
	mer 19											
	sam 22	dim 23	J23	J24	J22	J20	J17		J16	J16	J13	
	mer 26							1/4				
m a r - 2 5	sam 1	dim 2	J24	J25	J23	MR	MR		1/8	CO/MR	CO/MR	CO/MR
	mer 5											
	sam 8	dim 9	J25	J26	J24	J21	J18		J17	J17	J14	
	mer 12				MR							
	sam 15	dim 16	J26	J27	J25	J22	J19		J18	J18	J15	
	mer 19											
	sam 22	dim 23			J26	J23	J20		J19	J19	J16	
	mer 26											
sam 29 dim 30		J27	J28	J27	MR	MR		1/4	CO/MR	CO/MR	CO/MR	
a v r - 2 5	mer 2						1/2					
	sam 5	dim 6	J28	J29	J28	J24	J21		J20	J20	J17	
	mer 9											
	sam 12	dim 13	J29	J30	J29	J25	J22		J21	J21	J18	
	mer 16											
	sam 19	dim 20	J30	J31	J30	J26	J23		1/2	CO/MR	CO/MR	CO/MR
	lun 21 Pâques											
	mer 23					MR						
sam 26	dim 27	J31	J32	J31	J27	J24		J22	J22	J19		
mer 30												
m a i - 2 5	jeu 1 F.Travail								MR	MR	MR	
	sam 3	dim 4	J32	J33	J32	J28	MR		J23	J23	MR	
	mar 6				MR							
	mer 7					MR			MR	MR	MR	
	jeu 8 Vict.45						MR		MR	MR	MR	
	sam 10	dim 11	J33	J34	J33	J29	J25		J24	J24	J20	
	mer 14											
	sam 17	dim 18	J34		J34	J30	J26		J25	J25	J21	
	mar 20				barrage L2 Aller							
	mer 21											
	sam 24	dim 25			barrage L2 Retour			FINALE	MR	MR	MR	
mer 28												
jeu 29 Ascens.												

Dates		Ligue 1 (*)	Ligue 2 (*)	Nat. 1 (*)	Nat. 2 (*)	Nat. 3 (*)	Cpe France	Coupe Occitanie M	R1 M 2 x 14	R2 M 4 x 14	R3 M 8 x 12
J u i n - 2 5	sam 31 dim 1								J26	J26	J22
	mer 4										
	sam 7 dim 8							FINALE	FINALE	BARRAGES	BARR.
	lun 9 Pentecote										
	mer 11										
	sam 14 dim 15									BARRAGES	BARR.
	mer 18										
	sam 21 dim 22									MR BARR.	MR BARR.
mer 25											

MR : match de rattrapage

Coupe occitanie : Les districts doivent transmettre les qualifiés à la Ligue pour le 29/10/24

* Barrage : accession et maintien

Coupe de France
Coupe Occitanie M

} matchs programmés le dimanche 15h -
pour les clubs recevant de R1 – R2 – R3 : matchs programmés à l'horaire prévu de leur calendrier.

Régional 1 M
Régional 2 M
Régional 3 M

} matchs programmés le Samedi entre 18h00 et 21h00 et ou dimanche 15h
R1 : terrain classé minimum T4 - pour les nocturnes éclairage classé minimum E6
R2 et R3 : terrain classé minimum T5 - pour les nocturnes éclairage classé minimum E6

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 / 2025 :

Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint :	Samedi 19 octobre 2024 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël :	Samedi 21 décembre 2024 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver :	Samedi 15 février 2025 - Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps :	Samedi 12 avril 2025 - Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension :	Mercredi 28 mai 2025 - Jour de reprise : lundi 2 juin 2025
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

ANNEXE 1 – SENIORS FÉMININS

	<p style="margin: 0;">2024/2025</p> <p style="margin: 0;">LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE</p> <p style="margin: 0;">Calendrier Général des Compétitions Régionales SENIORS FEMINIENS</p> <p style="margin: 0; font-size: small;">(La CRGC a la faculté de fixer les rencontres en semaine, y compris pour les matchs remis ou à rejouer.)</p>
---	--

	Dates	Arkema Premiere Ligue (EX D1)	Seconde Ligue (EX D2)	D3	Coupe de France F	Coupe Occitanie F	R1 F à 12	R2 F à 10	R2 F à 12
	ven 26 juil 24								
A O U T 2 4	sam 27 dim 28								
	mer 31								
	sam 3 dim 4								
	mer 7								
	sam 10 dim 11								
	mer 14								
	jeu 15 Assompt*								
	sam 17 dim 18								
	mer 21								
	sam 24 dim 25								
mer 28									
s e p t 2 4	sam 31 dim 1								
	mer 4								
	sam 7 dim 8				T1		J1		
	mer 11								
	sam 14 dim 15		J1	J1	MR		J2	J1	J1
	mer 18								
	sam 21 dim 22	J1	J2	J2	T2		MR	MR	MR
mer 25									
o c t 2 4	sam 28 dim 29	J2	J3	J3	MR		J3	J2	J2
	mer 2								
	sam 5 dim 6	J3	J4	J4	T3	T1	MR	MR	MR
	mer 9								
	sam 12 dim 13	J4	J5	J5	MR	MR	J4	J4	J4
	mer 16								
	sam 19 dim 20	J5	J6		T4	MR	J5	J4	J4
	mer 23								
sam 26 dim 27				MR	MR	MR	MR	MR	
mer 30									
n o v 2 4	ven 1 Touss.				MR	MR	MR	MR	MR
	sam 2 dim 3	J6	J7		FR (T5)	MR	MR	MR	J5
	mer 6								
	sam 9 dim 10	J7	J8	J6		MR	J6	J5	J6
	lun 11 Armist.					MR	MR	MR	MR
	mer 13								
	sam 16 dim 17	J8	J9	J7		MR	J7	J6	J7
	mer 20								
sam 23 dim 24	J9			1er T. FFF	MR	J8	J7	J8	
mer 27									

	Dates		Arkema Premiere Ligue (EX D1)	Seconde Ligue (EX D2)	D3	Coupe de France F	Coupe Occitanie F	R1 F à 12	R2 F à 10	R2 F à 12	
D É c - - 2 4	sam 30	dim 1					T2	MR	MR	MR	
	mer 4										
	sam 7	dim 8	J10	J10	J8		MR	J9	J8	J9	
	mer 11										
	sam 14	dim 15	J11			2ème T FFF	MR	J10	J9	J10	
	mer 18										
	sam 21	dim 22			J9		MR	MR	MR	MR	
mer 25 Noël		TREVE									
sam 28		dim 29									
J A N V - 2 5	mer 1										
	sam 4	dim 5									
	mer 8		J12								
	sam 11	dim 12				1/16	MR	J11	MR	J11	
	mer 15										
	sam 18	dim 19	J13	J11	J10		MR	J12	J10	J12	
	mer 22										
sam 25	dim 26				1/8	T3	MR	MR	MR		
mer 29											
F E V R - 2 5	sam 1	dim 2	J14	J12	J11		MR	J13	J11	J13	
	mer 5										
	sam 8	dim 9					MR	J14	J12	J14	
	mer 12										
	sam 15	dim 16	J15	J13	J12		MR	MR	MR	MR	
	mer 19										
	sam 22	dim 23					MR	MR	MR	MR	
mer 26											
M A R S - 2 5	sam 1	dim 2	J16	J14	J13		T4	MR	MR	MR	
	mer 5										
	sam 8	dim 9					MR	J15	J13	J15	
	mer 12										
	sam 15	dim 16	J17	J15	J14		MR	J16	J14	J16	
	mer 19										
	sam 22	dim 23	J18	J16	J15		MR	J17	J15	J17	
mer 26											
sam 29	dim 30	J19	J17	J16		MR	J18	J16	J18		
A V R I L - 2 5	mer 2										
	sam 5	dim 6					MR	J19	J17	J19	
	mer 9										
	sam 12	dim 13	J20	J18	J17		T5	MR	MR	MR	
	mer 16										
	sam 19	dim 20		J19	J18		MR	MR	MR	MR	
	lun 21 Pâques						MR	MR	MR	MR	
mer 23		J21									
sam 26	dim 27		J20	J19		MR	J20	J18	J20		
mer 30											
M A I - 2 5	jeu 1	F.Travail									
	sam 3	dim 4					MR	J21	J19	J21	
	mer 7		J22								
	jeu 8	Vict.45					MR	MR	MR	MR	
	sam 10	dim 11		J21	J20		1/2	MR	MR	MR	
	mer 14										
	sam 17	dim 18		J22	J21		MR	J22	J20	J22	
mer 21											
sam 24	dim 25			J22		MR		MR	MR		
mer 28											
jeu 15		Ascens.					MR		MR	MR	

	Dates		Arkema Premiere Ligue (EX D1)	Seconde Ligue (EX D2)	D3	Coupe de France F	Coupe Occitanie F	PAN D3	PAR
	J U I N 2 5	sam 31	dim 1						PAN D3
mer 4									
sam 7		dim 8					FINALE	PAN D3	A DETERMINER
lun 9 Pentec.									
mer 11									
sam 14		dim 15							
mer 18									
sam 21		dim 22							
mer 25									
sam 28		dim 29							

MR : match de rattrapage

APL (EX D1)

SL (EX D2)

Division 3

National U19

Coupe de France

Régional 1

Régional 2

Coupe Occitanie SENIORS

PAR

PAN D3

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 / 2025 :

Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint :	Samedi 19 octobre 2024 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël :	Samedi 21 décembre 2024 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver :	Samedi 15 février 2025 - Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps :	Samedi 12 avril 2025 - Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension :	Mercredi 28 mai 2025 - Jour de reprise : lundi 2 juin 2025
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

ANNEXE 1 – JEUNES MASCULINS



2024/2025

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Calendrier Général des Compétitions Régionales JEUNES MASCULINS

(La CRGC a la faculté de fixer les rencontres en semaine, y compris pour les matchs remis ou à rejouer.)

Dates	N. U19	N. U17	Coupe Occitanie U20 M	U20 M		Coupe Occitanie U19 M	U18 M		Coupe Occitanie U17 M	U17 M		U16 M		Coupe Occitanie U15 M	U15 M		U14 M			
				3x12	Coupe Gamb.		R1 2x10	R2 2x12		3X10	R1 2x12	R2 2x12	3x12		4x12					
mer 21																				
sam 24	dim 25	J1	J1																	
mer 28																				
sam 31	dim 1	J2	J2																	
mer 4																				
sam 7	dim 8	J3	J3		T1				Tour District					Tour District						
mer 11																				
sam 14	dim 15	J4	J4	J1			J1	J1		J1	J1	J1			J1	J1				
mer 18																				
sam 21	dim 22	J5	J5	J2			J2	J2		J2	J2	J2			J2	J2				
mer 25																				
sam 28	dim 29	J6	J6	J3	T2		MR/CG	J3		MR/CG	J3	J3			J3	J3				
mer 2																				
sam 5	dim 6	J7	J7	J4			J3	J4		J3	J4	J4			J4	J4				
mer 9																				
sam 12	dim 13	J8	J8	J5			J4	J5		J4	J5	J5			J5	J5				
mer 16																				
sam 19	dim 20	J9	J9	MR/CG	T3		MR/CG	MR/CG	Tour District	MR/CG	MR	MR		Tour District	MR	MR				
mer 23																				
sam 26	dim 27	MR	MR				MR/CG	MR/CG		MR/CG	MR	MR			MR	MR				
mer 30																				
ven 1 Touss.																				
sam 2	dim 3	J10	J10	MR/CG	T4		MR/CG	MR/CG	Tour District	MR/CG	MR	MR		Tour District	MR	MR				
mer 6																				
sam 9	dim 10	J11	J11	J6			J5	J6		J5	J6	J6			J6	J6				
lun 11 Armist.																				
mer 13																				
sam 16	dim 17	J12	J12	J7			J6	J7		J6	J7	J7			J7	J7				
mer 20																				
sam 23	dim 24	J13	J13	J8	Finale Rég		J7	J8		J7	J8	J8			J8	J8				
mer 27																				
sam 30	dim 1	J14	J14	J9			J8	J9		J8	J9	J9			J9	J9				
mer 4																				
sam 7	dim 8	J15	J15	MR		Cadrage	MR	MR	Finale dep	MR	MR	MR		Finale dep	MR	MR				
mer 11							COUPE OCCITANIE : Transmission des clubs qualifiés (U19 - U17 et U15)													
sam 14	dim 15	MR	MR	J10	1er TOUR		J9	J10		J9	J10	J10			J10	J10				
mer 18																				
sam 21	dim 22	MR	MR	MR			MR	MR		MR	MR	MR			MR	MR				
mer 25 Noel							TREVE													
sam 28	dim 29																			
mer 1 J de l'An																				
sam 4	dim 5	MR	MR	MR			MR	MR		MR	MR	MR		MR	MR	MR				
mer 8																				
sam 11	dim 12	MR	MR	J11	1/32		MR	J11		MR	J11	J11			J11	J11				
mer 15																				
sam 18	dim 19	J16	J16	J12			J10	J12		J10	J12	J12			J12	J12		Cal. Ph.2		
mer 22																				
sam 25	dim 26	J17	J17	Cadrage	MR		1/32	MR	MR	1/32	MR	MR	MR		1/32	MR		Cal. Ph.2		
mer 29																				
sam 1	dim 2	MR	MR	J13	1/16		J11	J13		J11	J13	J13			J13	J13				
mer 5																				
sam 8	dim 9	J18	J18	J14			J12	J14		J12	J14	J14			J14	J14				
mer 12																				
sam 15	dim 16	J19	J19	MR		1/16	MR	MR	1/16	MR	MR	MR		1/16	MR	MR				
mer 19																				
sam 22	dim 23	MR	MR	MR			MR	MR		MR	MR	MR			MR	MR				
mer 26																				

Dates	N. U19	N. U17	Coupe Occitanie U20 M	U20 M 3x12	Coupe Gamb.	Coupe Occitanie U19 M	U18 M		Coupe Occitanie U17 M	U17 M 3x10	U16 M		Coupe Occitanie U15 M	U15 M 3x12	U14 M 4x12		
							R1 2X10	R2 2x12			R1 2X12	R2 2X12					
mars	sam 1	dim 2	MR	MR	1/16	MR	1/8		MR	MR		MR	MR	MR	MR		
	mer 5																
	sam 8	dim 9	J20	J20		J15		J13	J15		J13	J15	J15		J15	J3	
	mer 12																
	sam 15	dim 16	J21	J21		J16		J14	J16		J14	J16	J16		J16	J4	
avril	mer 19																
	sam 22	dim 23	J22	J22	1/8	MR		1/8	MR	MR	1/8	MR	MR	MR	1/8	MR	J5
	mer 26																
	sam 29	dim 30	MR	MR		J17	1/4	J15	J17		J15	J17	J17		J17	J6	
	mer 2																
mai	sam 5	dim 6	J23	J23		J18		MR	J18		MR	J18	J18		J18	J7	
	mer 9																
	sam 12	dim 13	J24	J24	1/4	MR		1/4	MR	MR	1/4	MR	MR	MR	1/4	MR	MR
	mer 16																
	sam 19	dim 20	MR	MR			1/2										
juin	lun 21	Pâques															
	mer 23																
	sam 26	dim 27	MR	MR	1/2	MR		1/2	MR	1/2	MR	MR	MR	1/2	MR	MR	
	mer 30																
	mer 7																
juillet	jeu 1	F.Travail			MR			MR	MR		MR	MR	MR		MR	MR	
	sam 3	dim 4	J25	J25		J19		J16	J19		J16	J19	J19		J19	J8	
	mer 7																
	jeu 8	Vict.45			MR			MR	MR		MR	MR	MR		MR	MR	
	sam 10	dim 11	J26	J26		J20		J17	J20		J17	J20	J20		J20	J9	
août	mer 14																
	sam 17	dim 18	1/4	1/4		J21		MR	J21		MR	J21	J21		J21	J10	
	mer 21																
	sam 24	dim 25				J22	FINALE	J18	J22		J18	J22	J22		J22	J11	
	mer 28																
septembre	jeu 29	Ascens.															
	sam 31	dim 1	1/2	1/2													
	mer 4																
	sam 7	dim 8	FINALE	FINALE	FINALE					FINALE				FINALE			
	lun 9	Pentecote															
octobre	mer 11																
	sam 14	dim 15															
	mer 18																
	sam 21	dim 22															
	mer 25																
sam 28	dim 29																

Pour les P.A.R. U15T (Accession en U16R2) et U17T (Accession en 18R2) : retour par les districts des qualifiés à la ligue le 19/05/25 Dates des rencontres : 31/5, 7 et 14/6

NATIONAL U19 NATIONAL U17	matchs programmés le dimanche après midi matchs programmés le dimanche après midi	COUPES OCCITANIE U20 M U19 M U17 M U15 M Horaire habituel en championnat de l'équipe recevante
U 20 REGIONAL M U18 REGIONAL M U17 REGIONAL M U16 REGIONAL M U15 REGIONAL M U14 REGIONAL M	matchs programmés le samedi ou le dimanche utilisation d'un terrain classé minimum T5 - pour les nocturnes éclairage classé minimum E6	
Coupe GAMBARDILLA	matchs programmés le dimanche à 13h00	

CALENDRIER SCOLAIRE 2024/ 2025 :	
Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint :	Samedi 19 octobre 2024 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël :	Samedi 21 décembre 2024 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver :	Samedi 15 février 2025 - Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps :	Samedi 12 avril 2025 - Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension :	Mercredi 28 mai 2025 - Jour de reprise : lundi 2 juin 2025
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

ANNEXE 1 – JEUNES FÉMININS

Dates		Nat. U19 F	Coupe Occitanie U18 F	U18 F		Coupe Occitanie U15 F	CHALLENGE U15 F	U15 F	
				R1 F à 12	U18 TER F PHASE 1			Phase 1 U15 ELITE F	Phase 1 U15 TER F
2024/2025									
		LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE							
		Calendrier Général des Compétitions Régionales JEUNES FEMINIENS <small>(La CRGC a la faculté de fixer les rencontres en semaine, y compris pour les matchs remis ou à rejouer.)</small>							
A O U T	ven 26 juil 24								
	sam 27 dim 28								
	mer 31								
	sam 3 dim 4								
	mer 7								
	sam 10 dim 11								
	mer 14								
	Jeu 15 Assompt								
	sam 17 dim 18								
	mer 21								
sam 24 dim 25									
mer 28									
s e p t - 2 4	sam 31 dim 1								
	mer 4								
	sam 7 dim 8				J1				
	mer 11								
	sam 14 dim 15		J1		J2				
	mer 18								
	sam 21 dim 22		J2	T1	J3				
mer 25									
sam 28 dim 29		J3	MR	J4					
o c t - 2 4	mer 2								
	sam 5 dim 6		J4	MR	J5				
	mer 9								
	sam 12 dim 13		J5	MR	J6				
	mer 16								
	sam 19 dim 20		J6	MR	J7				
	mer 23								
sam 26 dim 27			MR	MR					
mer 30									
n o v - 2 4	Fri 1 Touss								
	sam 2 dim 3		J7	MR	MR				
	mer 6								
	sam 9 dim 10		J8	T2	MR				
	Jeu 11 Armist.			MR	MR				
	mer 13								
	sam 16 dim 17			MR	J8				
	mer 20								
sam 23 dim 24		J9	MR	J9					
mer 27									
d é c - 2 4	sam 30 dim 1			MR	MR				
	mer 4								
	sam 7 dim 8		J10	MR	J10				
	mer 11								
	sam 14 dim 15		BARRAGE ELITE	MR	J11				
	mer 18								
	sam 21 dim 22			MR	MR				
mer 25 Noël		TREVE							
sam 28 dim 29									

Dates	Nat. U19 F	Coupe Occitanie U18 F	U18 F		Coupe Occitanie U15 F	CHALLENGE U15 F	U15 F	
			R1 F à 12	U18 TER F PHASE 2			Phase 2 U15 ELITE F	Phase 2 U15 TER F
J A N V 2 5	mer 1							
	sam 4 dim 5							
	mer 8							
	sam 11 dim 12		T3	MR				
	mer 15							
	sam 18 dim 19		MR	J12				
	mer 22							
	sam 25 dim 26		MR	J13				
F E V R 2 5	mer 29							
	sam 1 dim 2		MR	J14				
	mer 5							
	sam 8 dim 9		MR	J15				
	mer 12							
	sam 15 dim 16		MR	MR				
	mer 19							
	sam 22 dim 23		MR	MR				
M A R S 2 5	mer 26							
	sam 1 dim 2		T4	MR				
	mer 5							
	sam 8 dim 9		MR	J16				
	mer 12							
	sam 15 dim 16		MR	J17				
	mer 19							
	sam 22 dim 23		MR	J18				
A V R I L 2 5	mer 26							
	sam 29 dim 30		MR	J19				
	mer 2							
	sam 5 dim 6		MR	J20				
	mer 9							
	sam 12 dim 13		MR	MR				
	mer 16							
	sam 19 dim 20		MR	MR				
2 5	lun 21 Pâques							
	mer 23							
	sam 26 dim 27		1/2	MR				
	mer 30							
	jeu 1 F.Travail							
	sam 3 dim 4		MR	J21				
M A I 2 5	mer 7							
	jeu 8 Vict.45		MR	MR				
	sam 10 dim 11		MR	MR				
	mer 14							
	sam 17 dim 18		MR	J22				
	mer 21							
	sam 24 dim 25		MR					
	mer 28							
jeu 15 Ascens.								

Dates	Nat. U19	Coupe Occitanie U18 F	PAN			Coupe Occitanie U15 F	CHALLENGE U15 F	U15 F	
								Phase 2 U15 ELITE F	Phase 2 U15 TER F
J U I N 2 5	sam 31	dim 1		PAN					
	mer 4								
	sam 7	dim 8	FINALE	PAN					
	lun 9 Pentec.								
	mer 11								
	sam 14	dim 15							
	mer 18								
	sam 21	dim 22							
	mer 25								
sam 28	dim 29								

MR : match de rattrapage

- PAN U19 F
- National U19 F
- Coupe Occitanie U15 F
- CHALLENGE U 15 F
- U18 F
- U15 F
- Coupe Occitanie U18 F

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 / 2025 :	
Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint :	Samedi 19 octobre 2024 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël :	Samedi 21 décembre 2024 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver :	Samedi 15 février 2025 - Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps :	Samedi 12 avril 2025 - Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension :	Mercredi 28 mai 2025 - Jour de reprise : lundi 2 juin 2025
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

ANNEXE 2 – VALIDATION DES POULES

REGIONAL MASCULIN

REGIONAL 1 MASCULIN

A	553074	Beziers A. S. 1	B	542847	Af Biars Bretenoux 1
A	550123	Canet Roussillon Fc 2	B	517037	Balma 1
A	503251	Clermontaise 1	B	54787	Fc 2 Rives 82 1
A	541234	Ent. St Clement Mont 1	B	513994	Fonsorbes Av 1
A	540547	F.U. Narbonne 1	B	582636	L Union St Jean Fc 1
A	529368	Fabregues As 1	B	505956	Luzenac Ap 1
A	503214	Frontignan As 1	B	514451	Montauban 1
A	503235	Le Crau Du Roi 1	B	505904	Muret 1
A	500152	Lunel Gc 1	B	505892	Revel 1
A	551504	Mende Av.Foot Lozere 1	B	547175	Rodeo F.C.1
A	548263	Mont. Atlas Pallade 1	B	505909	Rodez Aveyron 2
A	503313	Nimes Ol 2	B	563648	St Alban Aucamville 1
A	530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 1	B	552690	Tarbes Pyrenees Foot 1
A	503237	Vauvert Fc 1	B	581893	Tlse Metropole Fc 1

REGIONAL 2 MASCULIN

A	503353	Almargues St O 1	B	548146	Agde Rco 2	C	520190	A.Am. Grisolles 1	D	541854	Auch 1
A	503029	Ales Ol 2	B	505933	Baziege Oc 1	C	560820	Albi Marssac Tfa 1	D	590251	Comminges St Gaudens 1
A	561208	As Mediterranee 34 1	B	519456	Blagnac 2	C	534344	Bressols A.S 1	D	505935	Cugnaux 1
A	548837	Bagnols Pont 1	B	548192	Carcassonne Fac 1	C	545076	Cahors F.C. 1	D	544215	Ent. Boulogne-Peguil 1
A	545501	Castelnaud Le Cres Fc 1	B	510389	Castanet Us 2	C	531494	Druelle F.C. 1	D	505900	Isle Ent Dodon Rd sol 1
A	541234	Ent. St Clement Mont 2	B	540546	Castelnaudary 1	C	552660	F.C Caronne Gascogne 1	D	514449	Leguevin Us 1
A	581232	Es Pays Uzès 1	B	554286	Colomiers 2	C	524819	F.C. Comtal 1	D	520191	Lourdes Fc 1
A	540542	F.C. Petit Bard Mont 1	B	505973	Conques U.S.1	C	541889	Figeac Capdenac Qfc 1	D	505904	Muret 2
A	520344	Lattes As 1	B	548025	Es Paulhan 1	C	548368	Lavaur F.C. 1	D	511334	Soues Cigognes 1
A	519483	N. Chemin Bas 1	B	590288	F.C. Pays Mazametain 1	C	582636	L'U.S.J. Fc 2	D	500348	U.S. De Cazeres 1
A	514074	Pignan As 1	B	527639	Jeune Entente Toulou 1	C	525743	Onet Le Chat. 2	D	517036	U.S. Pibracaise 1
A	517872	Rousson Av S 1	B	548099	Juventus Papus 1	C	505909	Rodez Aveyron 3	D	518612	U.S. Plaisance Du To 1
A	564600	Sc Sete 1	B	551412	Ol. Girou F.C.1	C	506024	St Juery O.1	D	548369	U.S.Salles Mane 1
A	520449	Vendargues Pl 1	B	553264	Perpignan O.C. 1	C	514258	St Sulpice Us 1	D	580593	Us Seysses Frouzins 1

REGIONAL 3 MASCULIN

A	511921	Anduze Sc 1	B	552756	Alberes / Argeles 2	C	508645	A.S. Portet Carrefou 1	D	505931	Albi U.S. 1
A	553143	Baillargues St Bres 1	B	520109	Balaruc Stade 1	C	553074	Beziers A. S. 2	D	552063	Espoir F.C. 88 1
A	550949	Chusclan Laudun 1	B	581817	F.O. Sud Hérault 1	C	510389	Castanet Us 3	D	524819	F.C. Comtal 2
A	514961	Marguerittes Es 1	B	529368	Fabregues As 2	C	590237	F. C. Briole 1	D	582635	Fc Sources Aveyron 1
A	517885	Monoblet Us 1	B	580919	Fc Corbieres Medit. 1	C	525531	F.C. St Nazairais 1	D	532024	Le Buisson Esc 1
A	548263	Mont. Atlas Pallade 2	B	503214	Frontignan As 2	C	531488	Fc Clair St Laurent 1	D	524089	Le Monastere 1
A	545855	St Gilles Aec 1	B	503393	Mauguio Canon Us 1	C	506197	Naurouze Labastide 1	D	544843	Luc Primaube F.C. 1
A	514400	St Jean-Vedas 1	B	581335	Meze Stade Fc 1	C	512971	Pouvourville 1	D	551504	Mende Av.Foot Lozere 2
A	551488	Stade Beaucairois Fc 2	B	503091	Millau So 1	C	509657	Rivesaltes So 1	D	505910	Requsta Us 1
A	503288	Accédant District Gard-Lozère*	B	514317	Perols Es 1	C	524101	Saint-Orens F.C. 1	D	517246	St Andre Sangonis Ol 1
A	517866	Uchaud Gr 1	B	552088	Puissalicon Magalas 1	C	547206	Toulouse Pradettes 1	D	503171	St. St Affricain 1
A	500377	Vergeze Ep 1	B	553097	S.Perpignan Nord 1	C	509410	Trebes Fc 1	D	561143	Us Montbazens Rignac 1
E	548989	A.S. Fleurance La Sa 1	F	542847	Af Biars Bretenoux 2	G	517037	Balma 2	H	527214	A.S. Toulouse Mirail 1
E	541854	Auch 2	F	560820	Albi Marssac Tfa 2	G	517284	Cirtegabell 1	H	590306	As Laverose Lhern M 1
E	519456	Blagnac 3	F	545076	Cahors F.C. 2	G	551240	F.C. Mirepoix 1	H	515649	Carbonne Js 1
E	553198	Bpy Bbl 1	F	506016	Cazes O. 1	G	550861	La Cremade F.C.1	H	523580	F.C. St Girons 1
E	506038	F.C. L'Isle Jourdain 1	F	525748	Combarrieu 1	G	521342	Launaguét Fc 1	H	582722	Fc Pyr Val Des Gaves 1
E	564480	Fc Mas 31 1	F	528373	F.C. Graulhetois 1	G	525729	Le Fossat Es 1	H	519333	Juillan Om 1
E	525722	Gimont Es 1	F	580641	F.C. Vignoble 81 1	G	505956	Luzenac Ap 2	H	520191	Lourdes Fc 2
E	510392	J.S. Meauzacaise 1	F	547389	Fc Negrepelisse Mont 1	G	511422	Pamiers Fc 1	H	506074	Quand Meme Oriéix 1
E	522111	Pavie 1	F	550055	J.S. Bassin Aveyron 1	G	506105	Saverdun Fc 1	H	506120	Semeac O. 1
E	506029	St Nicolas 1	F	514451	Montauban 2	G	581893	Tlse Metropole Fc 2	H	552690	Tarbes Pyrenees Foot 2
E	516340	U.Av. Fenouillet 1	F	560830	Ouest Aveyron Foot 1	G	547558	U.S. Castres F. 1	H	517802	Tournefeuille 1
E	517036	U.S. Pibracaise 2	F	563648	St Alban Aucamville 2	G	580593	Us Seysses Frouzins 2	H	515764	U.S. Aignanaise 1

REGIONAL FEMININ

REGIONAL 1 FEMININE

U	560820	Albi Marssac Tfa 2
U	541854	Auch 1
U	519456	Blagnac 1
U	550123	Canet Roussillon Fc 1
U	531494	Druelle F.C. 1
U	582757	Jacou Clapiers F.A. 1
U	514451	Montauban 2
U	503349	Montpellier As Ptt 1
U	505909	Rodez Aveyron 2
U	581893	Tlse Metropole Fc 1
U	524391	Toulouse F.C. 2
U	551482	U.S. Gallacois 1

REGIONAL 2 FEMININE

A	503029	Ales Ol 1
A	553074	Beziers A. S. 1
A	527791	Cano-Toul Fc 1
A	781263	Carcass. Foot Fem 1
A	582745	F.C. Thongue Libron 1
A	528675	M.Arceaux 1
A	750342	Nimes Metrop. Fem. 2
A	538526	Pollestres Fc 1
A	551488	Stade Beaucairois Fc 1
A	547494	Sussargues Fc 1

B	545076	Cahors F.C. 1
B	554286	Colomiers 2
B	581025	Es Montagne Noire 1
B	582601	F.C. Canal Nord 1
B	524819	F.C. Comtal 1
B	536143	F.C. Critourien 1
B	563649	Gpt Isardes Cges 1
B	514449	Leguevin Us 1
B	537945	Rangueil F.C. 1
B	548369	U.S.Salies Mane 1
B	561143	Us Montbazens Rignac 1

U18 REGIONAL 1 F

U	560820	Albi Marssac Tfa 1
U	553074	Beziers A. S. 1
U	519456	Blagnac 1
U	527791	Cano-Toul Fc 1
U	554286	Colomiers 1
U	540547	F.U. Narbonne 1
U	514451	Montauban 1
U	503349	Montpellier As Ptt 1
U	500099	Montpellier Hsc 2
U	750342	Nimes Metrop. Fem. 1
U	505909	Rodez Aveyron 1

REGIONAL JEUNES

U18 REGIONAL 1 M

A	503029	Ales Ol 21
A	550123	Canet Roussillon Fc 21
A	545501	Castelnau Le Cres Fc 21
A	541234	Ent. St Clement Mont 21
A	540542	F.C. Petit Bard Mont 21
A	561200	Gef88 21
A	500152	Lunel Gc 21
A	528675	M.Arceaux 21
A	503313	Nimes Ol 21
A	564600	Sc Sete 21

B	577037	Balma 21
B	519456	Blagnac 21
B	510389	Castanet Us 21
B	554286	Colomiers 21
B	514451	Montauban 21
B	505904	Muret 21
B	552690	Tarbes Pyrenees Foot 21
B	547558	U.S. Castres F. 21
B	851135	Ujs Toulouse 21
B	580593	Us Seysses Frouzins 21

U18 REGIONAL 2 M

A	548146	Agde Rco 21
A	553074	Beziers A. S. 21
A	505973	Conques U.S 21
A	560893	Goal 21
A	527639	Jeune Entente Toulou 21
A	503091	Millau So 21
A	552807	Ocsm 21
A	587202	Pyr Arlegeoises Foot 21
A	521052	St Privat As 21
A	530112	Thuir F.C 1
A	530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 21
A	520449	Vendargues Pt 21

B	542847	Af Biars Bretenoux 21
B	541854	Auch 21
B	515649	Carbonne Js 21
B	582722	F.C. P.V.G.21
B	541889	Figeac Capdenac Qfc 21
B	560943	Gcpvdo 21
B	582636	L Union St Jean Fc 21
B	511432	Pamiers Fc 21
B	560950	Plateau Nestes Foot 21
B	583649	Pyr Sud Comminges F. 21
B	553760	S.C.P.A.S 21
B	561199	Save Et Garonne 21

U17 REGIONAL 1 M

A	548146	Agde Rco 1
A	541234	Ent. St Clement Mont 2
A	528507	Juvignac As 1
A	520344	Lattes As 1
A	500152	Lunel Gc 1
A	552832	Nimes Mas De Minguie 1
A	57872	Rousson Av S 1
A	551488	Stade Beaucairois Fc 1
A	530112	Thuir F.C 1
A	530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 1

B	560820	Albi Marssac Tfa 1
B	505931	Albi U.S. 1
B	577037	Balma 1
B	560945	Cleim 1
B	560891	Gr. Garonna Nord Tls 1
B	582636	L Union St Jean Fc 1
B	55504	Mende Av.Foot Lozere 1
B	514451	Montauban 1
B	551432	Ol. Grou F.C. 1
B	581893	Tlse Metropole Fc 1

C	561224	Arrats Gimone Save 1
C	541854	Auch 1
C	519456	Blagnac 1
C	515649	Carbonne Js 1
C	510389	Castanet Us 1
C	554286	Colomiers 1
C	526462	F.C. Bagatelle 1
C	520191	Lourdes Fc 1
C	505904	Muret 1
C	587202	Pyr Arlegeoises Foot 1

U16 REGIONAL 1 M

A	548146	Agde Rco 21
A	553074	Beziers A. S. 21
A	550123	Canet Roussillon Fc 21
A	545501	Castelnau Le Cres Fc 21
A	554286	Colomiers 21
A	541234	Ent. St Clement Mont 21
A	503214	Frontignan As 21
A	520344	Lattes As 1
A	500152	Lunel Gc 21
A	503313	Nimes Ol 21
A	537945	Rangueil F.C. 21
A	547558	U.S. Castres F. 21

B	505931	Albi U.S. 21
B	541854	Auch 21
B	577037	Balma 21
B	519456	Blagnac 21
B	510389	Castanet Us 21
B	541889	Figeac Capdenac Qfc 21
B	527639	Jeune Entente Toulou 21
B	582636	L Union St Jean Fc 21
B	514451	Montauban 21
B	505909	Rodez Aveyron 21
B	524391	Toulouse F.C. 21
B	851135	Ujs Toulouse 21

U16 REGIONAL 2 M

A	560267	Academie Univers 21
A	503029	Ales Ol 21
A	561156	Avenir Foot Catalan 21
A	548837	Bagnols Pont 21
A	503251	Clermontaise 21
A	505973	Conques U.S 21
A	541831	F.C. Laverune 21
A	552832	Nimes Mas De Minguie 21
A	528702	Oc Sud Minervois 21
A	525743	Oret Le Chat. 21
A	551488	Stade Beaucairois Fc 21
A	530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 21

B	560820	Amft Asptt 21
B	561224	Arrats Gimone Save 21
B	515649	Carbonne Js 21
B	521599	Ent. Landorthe Estan 21
B	560943	Gcpvdo 21
B	520191	Lourdes Fc 21
B	505904	Muret 21
B	522111	Pavie 21
B	552690	Tarbes Pyrenees Foot 21
B	521353	U.S. Castelginest 21
B	518012	U.S. Plaisance Du To 21
B	541489	U.S.Fronton 21

U15 REGIONAL 1

A	560267	Academie Univers 1
A	503029	Ales Ol 1
A	553074	Beziers A. S. 1
A	545501	Castelnau Le Cres Fc 1
A	541234	Ent. St Clement Mont 1
A	503214	Frontignan As 1
A	520344	Lattes As 1
A	500152	Lunel Gc 1
A	551504	Mende Av.Foot Lozere 1
A	500099	Montpellier Hsc 1
A	503313	Nimes Ol 1
A	551488	Stade Beaucairois Fc 1

B	548146	Agde Rco 1
B	577037	Balma 1
B	550123	Canet Roussillon Fc 1
B	548132	Carcassonne Fac 1
B	510389	Castanet Us 1
B	527639	Jeune Entente Toulou 1
B	582636	L Union St Jean Fc 1
B	511432	Pamiers Fc 1
B	537097	S.Perpignan Nord 1
B	564600	Sc Sete 1
B	551897	Toulouse Nord F.C 1
B	530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 1

C	560820	Albi Marssac Tfa 1
C	505931	Albi U.S. 1
C	524108	As Tlse Lardenne 1
C	541854	Auch 1
C	554286	Colomiers 1
C	582601	F.C. Canal Nord 1
C	541889	Figeac Capdenac Qfc 1
C	520191	Lourdes Fc 1
C	514451	Montauban 1
C	505909	Rodez Aveyron 1
C	524391	Toulouse F.C. 1
C	851135	Ujs Toulouse 1

U14 REGIONAL 1

A	560267	Academie Univers 21
A	503029	Ales Ol 21
A	545501	Castelnau Le Cres Fc 21
A	541234	Ent. St Clement Mont 21
A	540542	F.C. Petit Bard Mont 21
A	500152	Lunel Gc 21
A	521883	Manduel Sc 21
A	551504	Mende Av.Foot Lozere 21
A	548163	Mont. Atlas Pallade 21
A	500099	Montpellier Hsc 21
A	503313	Nimes Ol 21
A	551488	Stade Beaucairois Fc 21

B	548146	Agde Rco 21
B	561156	Avenir Foot Catalan 21
B	553074	Beziers A. S. 21
B	550123	Canet Roussillon Fc 21
B	548132	Carcassonne Fac 21
B	503251	Clermontaise 21
B	503214	Frontignan As 21
B	520344	Lattes As 21
B	551097	S.Perpignan Nord 21
B	581800	Sc Narb Montplaisir 21
B	564600	Sc Sete 21
B	530100	U.St.Estev.Perpig.Mm 21

C	560820	Albi Marssac Tfa 21
C	505931	Albi U.S. 21
C	577037	Balma 21
C	582601	F.C. Canal Nord 21
C	541889	Figeac Capdenac Qfc 21
C	527639	Jeune Entente Toulou 21
C	582636	L Union St Jean Fc 21
C	514451	Montauban 21
C	564233	Ol Montalbanais 21
C	505909	Rodez Aveyron 21
C	551897	Toulouse Nord F.C 21
C	547558	U.S. Castres F. 21

D	527214	A.S. Toulouse Mirail 21
D	524108	As Tlse Lardenne 21
D	541854	Auch 21
D	519456	Blagnac 21
D	510389	Castanet Us 21
D	554286	Colomiers 21
D	526462	F.C. Bagatelle 21
D	520191	Lourdes Fc 21
D	505904	Muret 21
D	511432	Pamiers Fc 21
D	524391	Toulouse F.C. 21
D	851135	Ujs Toulouse 21

ANNEXE 3 – COMMISSIONS REGIONALES



COMPOSITION DES COMMISSIONS RÉGIONALES 2024-2025

DIRECTION GÉNÉRALE ET JURIDIQUE

Validées le 11/07/2024 en CD

- **COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL : Président : CASSAGNES Jean-Pierre**
Président délégué : BLANQUET Patrick
BATS Bernard (CRA), BIAU Jean-Bernard, FOURTEAU Stéphane, LAVAUD Jean.

- **COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE : Président : SALOMON Adrien**
BARRANCO Floréal, BERRAMLHA Hadj (CRA), CABANEL Patrice, DENAT Anne-Marie, LE MOAL Erik, SAVOY Christophe, SEGURA Stéphan, SOULA Philippe.
Instructeurs : CAPDOUZE Bastien, DURAND Maxence, RAVENEAU Jérémy

- **COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DES SANCTIONS : Président : BOURDET Pierre**
PROME Ghislain, ROYUELA Sébastien, SOULA Philippe, VIGNAUX Stéphane, WALASZEK Didier.

- **COMMISSION RÉGIONALE DES RÈGLEMENTS ET DES MUTATIONS : Président : TSOURI Mohamed**
ASTIER René, BOSCH Jean-Paul, BOSSION Marc, DA COSTA Georges.
Instructeurs : CAPDOUZE Bastien, DURAND Maxence, RAVENEAU Jérémy

- **COMMISSION RÉGIONALE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ : Président : SEGURA Stéphan**
CACERES Frédéric, DUVAL Frédéric, FRILLAY Pierre, LAVAUD Jean, NAYLIES André, TEILLOT Philippe, VERMANDE Claudine, WALASZEK Didier.

- **COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE : Présidente : CANCEL Sandrine**
DAGANI Georges, Jean-Claude LAFFONT, MAURIN Roland, OZON Pierrick, RIOUST Claude, SOUIFI Azzédine.

- **COMMISSION RÉGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS : Président : BOUISSOU Bernard**
AZEMA Jean-Paul, DURAND Guy, HOERNER Sébastien, HUBERT Philippe, LE MANACH Jean-Louis, LORIN Céline, MASINI Alain, MENIN Bernard, RIU Philippe.

DIRECTION SPORTIVE

- **COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS (Seniors, jeunes, féminines, Futsal, foot diversifié, Coupes nationales et régionales, tournois et matches amicaux) : Président : BELGHARBI Mazouz**
ADGE Jacques, ASIS Fabien, AYACHI Zohra, BAUDIN Frédéric, BARBIER Fabien, BESSIERES Emma, BIAU Jean-Bernard, BOUDREAUULT Patrick, CANCEL Sandrine, CANITROT Sylvain, CAVAILLES Jean-Claude, CHALEIL Laetitia, COULONGEON Gilles, CRUMOIS Adrien, DAUGA Geneviève, DAUSSEING François, DEGOUL Paul, DELOGE Chantal,



DEMOUSTIER Maximilien, DUMONS Marie-Eve, DURAND Cyril, ESPIE Bernard, GASSET Robin, HUCK Sébastien, KUBIAK Marie, LAFFONT Jean-Claude, LOREC Yann, MANZATO Christian, MAURIN Roland, MAZZOTTA Anthony, MESTRE Joël, MPOSA Edgar, ORTIZ Guillaume, OZUBKO Fabien, POUPENEY Fabrice, REALLAND André Gilles, REQUENA Claude, SCHIAVON Isabelle, SENTEIN Jean-Marc, SONZOGNI Olivier, TOUIL Yacine, VIDAL Christian, WALASZEK Josiane.

➤ **COMMISSION RÉGIONALE TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES : Président : SALDANA Daniel**

AGERT Claudette, BLANCHET Gérard, DUARTE José, REALLAND André-Gilles, WALASZEK Didier, les présidents CDTIS.

➤ **COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE : BUREAU DE LA CRA : Président : TOURNIER Christophe**

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : BETTANCOURT Gérald

VICE-PRÉSIDENT : CAUMES Jean-Louis

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : BATS Bernard

MEMBRES : ANTONIO Frédéric, HEBRARD Frédéric, SOUIFI Azzédine (Représentant des arbitres et Représentant à la CR Statut de l'Arbitrage).

MEMBRES COMITÉ DE DIRECTION : BOSCARI Jérôme, WATELLIER Eric.

MEMBRES POLES : ACHAARAOUI Mohamed, BERRAMLA Hadj, BERTHOMIEU Aurélien, CASSAGNES Jean-Pierre, CATHALA Michel, DEMOUSTIER Maximilien, FRANCOIS Bryan, GACHES Aymeric, HINGRAND Robin, LAUR Charlène, PROMÉ Ghislain, SEGURA Stéphan, TOURECHE Karim.

CTRA : FEUILLADE Daniel, KHERRADJI Abdel, SCHMITT Julien. **Secrétariat :** PELATAN Sarah.

➤ **COMMISSION RÉGIONALE DES DÉLÉGUÉS : Président : LAVAUD Jean**

BALDASS Marie-Line, BENTARHLIA Elarbi, CARRERE Jérôme, DAVOINE André, HUART Philippe, JEGAT Serge, LAFOND Didier, LASFARGUES Michel.

➤ **COMMISSION RÉGIONALE MÉDICALE : Président : Dr COLLIN Bertrand**

BOUALAMI Soufiane, Dr CARRIE Eric, CHALEIL Laetitia, Dr CHAPPELLIER Jean François, Dr CHARRANCON Michel, Dr PECH Anthony, Dr ROUSSANNE Yannick, VELLAS Matthieu, YEBDRI Yann.

➤ **COMMISSION RÉGIONALE DES ÉDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS : Président : BIAU Jean-Bernard**

AGASSE Jean-Louis, AGERT Claudette, ALPHON LAYRE Arnold (GEF), BELOUAHMIA Abdelaziz, CASIMIRO DE SAN LEANDRO Serge, DAUPHIN Olivier, DAVID Yvan (ETR), ESPIE Bernard (Titulaire U2C2F), ETCHARREN Alain, GOMEZ Serge, LAFFONT Jean-Claude (Suppléant U2C2F), PROMÉ Ghislain, SALERES Christian.

➤ **COMMISSION RÉGIONALE DE LABELLISATION :**

ARNON Romaric (82), ASTRUIT Olivier (66), BARNABE Laurent (12), BERET David (09), BIAU Jean-Bernard, BOURDET Pierre (12), CACERES Frédéric (34), CHAMP Patrick (30), DAVID Yvan, DURIGON Olivier (81), GALEY Mathieu (31), GENRIES Vincent (46), HOUSSNI Omar (11), KUBIAK Marie, MARROUAT Christophe (32), MIMOSA Bernard (34), OZUBKO Fabien, PAULY Marc (66), POLOMSKI Philippe (46), ROCHETTE Lionel (30), ROQUE Cédric (11), SAMMARTANO Claude (65), SANCHEZ Nicolas (09), SANSUS Isabelle (31), SOBECK Nicolas (82), VIDAL Fabien, VIGUIER Henry (32), VOUTIER Cédric (65).



- **COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE : Président : DAVID Yvan**
ARIAS Stéphane, CALINSKI Gilles, DEVIGNON John, DUMAZERT Frédéric, HOUSSNI Omar, JOLY Jean-René,
KUBIAK Marie, OZUBKO Fabien, RAVEL Fabrice, RECOURA Françoise.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RESSOURCE AUX CLUBS

- **COMMISSION RÉGIONALE DE FÉMINISATION : Présidente : CHALEIL Laetitia**
BALDASS Marie Line, BOURDET Pierre, GIRARD Axelle, IMBERT Stéphane.
- **COMMISSION RÉGIONALE DU BÉNÉVOLAT et ÉVÈNEMENTIEL : Président : VIGUIER Guillaume**
Section Bénévolat : SALDANA Ghyslaine, VERMANDE Claudine.
Section Évènementiel : GUILLARD Anne, SEGURA Jérôme, WALASZEK Josiane.
- **COMMISSION RÉGIONALE RECOUVREMENT DES DETTES :**
Michel CAUSSADE, Arnaud DALLA PRIA, Philippe LAURAIRE.

- **CELLULE RÉGIONALE DE PILOTAGE de détection, de recrutement et de fidélisation des arbitres :**
La composition est laissée à l'initiative de chaque Comité de Direction de Ligue mais devant comprendre au moins :
- le président de la CRA, **TOURNIER Christophe,**
 - le Conseiller Technique Régional en Arbitrage (C.T.R.A.), **FEUILLADE Daniel**
- La Ligue transmettra à la Direction Technique de l'Arbitrage un bilan annuel de l'action régionale dans ce domaine.

- **COMITE DE PILOTAGE DU CRF**
BOSCARI Jérôme, DALLA PRIA Arnaud, OMEDES Daniel, SALDANA Ghyslaine, VIGUIER Guillaume.
- **COMITÉ DE PILOTAGE DU PARTENARIAT, MARKETING et COMMUNICATION**
DALLA PRIA Arnaud, SEGURA Jérôme.

- Représentant de la LFO auprès des Pôles :
- **Pôle espoir Garçons :** OMEDES Daniel
 - **Pôle espoir Filles :** SALDANA Ghyslaine

ANNEXE 4 – VALIDATION DE LA CLASSIFICATION DES ARBITRES 24-25

**AFFECTATION ARBITRES R1 PROMO - POULE A -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
HINGRAND	1	R1 P (Reserv N3)
GARCIA (JAF)	2	R1 P
RAHMOUNI	3	R1 P
GACHES (N3)	4	R1 P
DONSON	5	R1 P
RICHARD	6	R1 P
SERRALTA	7	R2 P
FOURAGE	8	R2 P
LORGERIE	NC	Fin de carrière

**AFFECTATION ARBITRES R1 PROMO - POULE B -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
TAOUIL	1	R1 P (Reserv N3)
ROBLEZ (JAF)	2	R1 P
BARRIER (JAF)	3	R1 P
ALONSO (N3)	4	R1 P
AZARGUI	5	R1 P
CAMBOULIVES	6	R1 P
KILINC	7	R1 P
NIVALLE	8	R2 P
LAFFITTE	9	R2 P

**AFFECTATION ARBITRES R1 NON PROMO - POULE A -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
DAUMAS (N3)	1	R1 NP (Reserv N3)
BEN AMAR (N3)	2	R1 NP (Reserv N3)
DAOUDI (N3)	3	R1 NP
LACOMBE (N3)	4	R1 NP
CABARDOS	5	R1 NP
CABRERA	6	R1 NP
TOURECHE	7	R1 NP
DUPUY	8	R1 NP
MAINGRET	9	R2 NP
DADA	10	R2 NP

NOIRET	NC	R2 NP
POUX	NC	AAR1 NP

**AFFECTATION ARBITRES R1 NON PROMO - POULE B -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
DUTOUR (N3)	1	Fin de carrière
DEMANNE (N3)	2	Fin de carrière
CANAL	3	R1 NP (Reserv N3)
QUILES (N3)	4	R1 NP (Reserv N3)
BOUTALEB	5	R1 NP
GALIBERT (N3)	6	R1 NP
BENBAKA	7	R1 NP
MOLE	8	R1 NP
TLEMCANI	9	R1 NP
LABAT	10	R2 NP
BAALI	11	R2 NP

**AFFECTATION ARBITRES R2 PROMO - POULE A -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
ABAD	1	R1 P
GABIN	2	R2 P
SAULGRAIN	3	R2 P
CORNE	4	R2 P
FOULON	5	R2 P
CANDELLE	6	R3 P
CRESCI (JAF)	PA	R1 P

**AFFECTATION ARBITRES R2 PROMO - POULE B -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
LUMEAU	1	Fin de carrière
SOULIER	2	R1 P
KHALIFI	3	R2 P
GIRARDIN	4	R2 P
HALLOULI ERRAFIK	5	R2 P
CLAVEL	NC	R2 P
MOURABIT	NC	R2 P

**AFFECTATION ARBITRES R2 NON PROMO - POULE A -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
BOUTINES	1	R1 NP
PEREIRA	2	R2 NP
BOUYELLI	3	R2 NP
AUGUGLIARO	4	R2 NP
COURNOT	5	R2 NP
PUCH	6	R2 NP
OZTURK	7	R2 NP
N'GUESSAN	8	R2 NP
ORIVES	9	R3 NP
AMGHAR	10	R3 NP

BOUSSO	NC	R2 NP
JULIEN	NC	R2 NP

**AFFECTATION ARBITRES R2 NON PROMO - POULE B -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
MAZENC	1	R1 NP
HADDID	2	R2 NP
RECOCHE	3	R2 NP
AKDIM	4	R2 NP
MARTY	5	R2 NP
GHAOUTI	6	R2 NP
MERBOUHI	7	R2 NP
IRAIN	8	R2 NP
SOMPAYRAC	9	R3 NP
DAUCE	10	R3 NP

**AFFECTATION ARBITRES R3 PROMO - POULE A -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
KADDOURI	1	R2 P
ALLARD	2	R3 P
RASMONT	3	R3 P
PEREZ	4	R3 P
GIMENEZ	5	R3 P
GUILLERM	6	R3 P
KAMDEM SADEFO	7	R3 P
TALEB BENDIAB	8	DISTRICT
HASSAINIA	9	Fin de carrière

**AFFECTATION ARBITRES R3 PROMO - POULE B -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
IKHLEF	1	R2 P
KILINC Mu	2	R3 P
CALVO	3	R3 P
FRESNEL	4	R3 P
TEHAMI	5	R3 P
DAHAN	6	R3 P
DEMAREST	7	AAR2
BOURASSE	8	R3 P
OCHANDO	9	R3 P
BECK	10	DISTRICT
SETTERAHMANE	11	DISTRICT

**AFFECTATION ARBITRES R3 NON PROMO - POULE A -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
SALEM	1	R2 NP
BAERT	2	R3 NP
EL GHOURRAF	3	R3 NP
MURCIA	4	R3 NP
EL BITAOUI	5	R3 NP
EL HAMMANI	6	R3 NP
PIQUEMAL	7	DISTRICT
GARD	8	AAR2

LEVILLAIN	NC	R3 NP
NICOLAS	NC	R3 NP

**AFFECTATION ARBITRES R3 NON PROMO - POULE B -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
CERQUEIRA MOREIRA	1	R2 NP
BLANC	2	R3 NP
DAUNIS	3	R3 NP
CAZORLA	4	R3 NP
BEN YACHOU	5	R3 NP
LESVIGNE	6	R3 NP
TOURNEMINE	7	R3 NP
DJIDEL	8	DISTRICT
BERNARD	9	DISTRICT

GUERLOT	NC	R3 NP
---------	-----------	--------------

**AFFECTATION ARBITRES R3 NON PROMO - POULE C -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
TATAIAT	1	R2 NP
ESPANA	2	R3 NP
HACHI	3	R3 NP
IAKINI	4	R3 NP
CARRIZO	5	R3 NP
DOS SANTOS	6	R3 NP
BAROU	7	R3 NP
TITOU	8	R3 NP
EPITO	9	R3 NP
BENAZOUZ	10	DISTRICT
NARGIL	11	DISTRICT

PARLOUER	NC	R3 NP
----------	-----------	--------------

**AFFECTATION ARBITRES R3 NON PROMO - POULE D -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
BRAYKOV	1	R2 NP
DAROLLES	2	R2 NP
KSOURI	3	R3 NP
JURQUET	4	R3 NP
NOUARI	5	R3 NP
CHEICK OMAR	6	R3 NP
MOUSSA	7	R3 NP
BAKKA	8	DISTRICT
MEKHALIF	9	DISTRICT

BOUTCHAKKOUCHT	NC	R3 NP
----------------	-----------	--------------

**AFFECTATION ARBITRES R3 NON PROMO - POULE E -
2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
BERGUIT	1	R2 NP
COYNE	2	R3 NP
MOUSSAOUI	3	R3 NP
SERGHINI	4	R3 NP
SECHAO	5	R3 NP
ADHAM	6	R3 NP
NIVANH	7	R3 NP
MARGOTTAT	8	R3 NP
BENSEKRANE	9	R3 NP
SAMIR	10	R3 NP
LAMBERT	11	R3 NP
KSAKASS	12	DISTRICT
IBRAHIM	13	DISTRICT

AFFECTATION AAR1 PROMO – POULE A – 2024/2025

NOM	Affectation 2024-2025
BONNAL	AAR1 P
CAVAILLES	AAR1 P
LAPALU	<i>R2 P</i>
PLANAS	AAR1 P

AFFECTATION AAR1 PROMO – POULE B – 2024/2025

NOM	Affectation 2024-2025
AMHAOUCH	AAR1 P
BALAS	AAR1 P
BEC	AAR1 P
HARELLE	AAR1 P

**AFFECTATION AAR1 NON PROMO –
POULE A – 2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
REDONNET GOSSET	1	AAR1 NP
COUDERT	2	AAR1 NP
YACOUB	3	AAR1 NP
TOUAREF	4	AAR1 NP
SJOBERG	5	AAR1 NP
DE SAINT GILLES	6	AAR1 NP
SERPAULT	7	AAR2 NP

**AFFECTATION AAR1 NON PROMO –
POULE B – 2024/2025**

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
BEN AMAR	1	AAR1 NP
POP	2	AAR1 NP
VARNIZY	3	AAR1 NP
ANDRE	4	AAR1 NP
BOUTAHRI	5	AAR2 NP

GAZARI	NC	AAR1 NP
--------	-----------	----------------

AFFECTATION AAR2 PROMO – POULE A – 2024/2025

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
PRADINES	1	AAR1 P
RAMDANI	2	AAR2 P
GERVAIS	3	AAR2 P
BRISAUD	4	AAR2 P
GALLET	5	AAR2 P

AFFECTATION AAR2 PROMO – POULE B – 2024/2025

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
DE SOUSA	1	AAR1 P
GUICHOU	2	AAR2 P
SEVAYE	3	AAR2 P
CAUSSIGNAC	4	AAR2 P
MAILLET	5	AAR2 P

AFFECTATION AAR2 NON PROMO – POULE A – 2024/2025

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
ROUTE	1	AAR1 NP
RAMOS ANTUNES	2	AAR2 NP
BENALLOU	3	AAR2 NP
LADRAA	4	AAR2 NP
OUMOUZOUNE	5	AAR2 NP

AFFECTATION AAR2 NON PROMO – POULE B – 2024/2025

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
PEREIRA DA SILVA	1	AAR1 NP
TIAR	2	AAR2 NP
KERROUX	3	AAR2 NP
GHAFOR	4	AAR2 NP
OLIVERA	5	AAR2 NP
BORRIGLIONE	6	AAR2 NP

AFFECTATION AAR2 NON PROMO – POULE C – 2024/2025

NOM	CLASSEMENT	Affectation 2024-2025
NOWACZYK	1	AAR1 NP
PARES	3	AAR2 NP
PASCAL	5	AAR2 NP
ROMERO	4	AAR2 NP
TADLAOUI	2	AAR2 NP

CLASSEMENT 23/24 - AFFECTATION 24/25 CANDIDATS R3



NOM	DECISION 23/24	AFFECTATION 24/25
BENSEGHIR	RECU	R3 NP
BOUKERA ABACI	RECU	R3 NP
BOUQUET	RECU	R3 NP
CŒUR L	RECU	R3 NP
DOUIMA	RECU	R3 NP
FONO SOB	RECU	R3 NP
FREDJ ABD	RECU	R3 NP
FRIYED	RECU	R3 NP
MLYNARCZIK	RECU	R3 NP
RAHBANI	RECU	R3 NP
ABDULMALIK	NON ADMIS	DISTRICT
AZIZI	NON ADMIS	DISTRICT
BELGAGEM	NON ADMIS	DISTRICT
HENNION	NON ADMIS	DISTRICT
KOUDAD	NON ADMIS	DISTRICT
VAYSSE	NON ADMIS	DISTRICT

CLASSEMENT 23/24 - AFFECTATION 24/25 CANDIDATS ASSISTANTS



NOM	DECISION 23/24	AFFECTATION 24/25
AGCA	RECU	AAR2NP
AIT OUARET	RECU	AAR2NP
BORDIGNON	RECU	AAR2NP
COULIBALY	RECU	AAR2 FEM
DJENDOUBI	RECU	AAR2NP
KONATE	RECU	AAR2P
ORTHOLA	RECU	AAR2NP
RODRIGUES	RECU	AAR2 FEM

AFFECTATION JAL - 2024/2025

NOM	PRENOM	Affectation 2024-2025
ADMI	Anis	JAL
AMBELLOUIS	Eddy	JAL
ANTONIO	Valentin	JAL
ARREGHINI	Dorian	JAL
AZIZ	Feysal	JAL
AZIZI	REDOUANE	R3
AZRIKEN TALBI FANNAN	Adam	JAL
BARRAU	Dorian	JAL
BARRIER	MATHIEU	JAL
BEBOT	Mattéo	JAL
BELACEL	Adam	JAL
BELARDE	Loïc	R3
BERDOU-BUREU	Nathan	JAL
BLANC	Loïc	R3
BOARQUEIRO	Kim	JAL
BOUALI	Yanis	JAL
BOUDRAI	Bilal	JAL
BOUILLET	Mathieu	JAL
BOUMAIZ	Dina	Ligue FEM
BUSQUET	Romain	JAL
CARCENAC	Noa	JAL
CARTAUT	Mégane	AAR2
CASANOVA	CAMERON	JAL
CAUDMONT	Matéo	JAL
CHANFREAU	Florent	R3
CHAOUKI	Anis	R2
COURTIAL	Lucas	JAL
DABERNAT	Jaina	JAL
DA COSTA	Erwan	JAL
DELGA	Théo	JAL
DEROUBAIX	Zachary	JAL
DOUMERC	Evan	JAL
EL GHALMANI	Lina	JAL
EL HARRATI	Hamza	R3
EZZOFRI	Ali	JAL
EZZOFRI	Driss	JAL
EZZOFRI	Nabil	JAL
FABRE	VALENTIN	JAL
FAUGERES	BAPTISTE	JAL
FERNANDEZ	LILIAN	JAL
FOFANA	CHEICKNA	R3

NOM	PRENOM	Affectation 2024-2025
FROGER	Maxens	JAL
GARCIA	ALEXANDRE	JAL
GASQUET- LEVALLOIS	Alexandre	JAL
GASTON	Baptiste	R3
GERBAL - JACQUES	LUCAS	JAL
GIACOMIN	Thomas	JAL
GROSBOST	Romain	JAL
GUILBERT	MATTEO	JAL
HACHHOUCHE	Mohamed	JAL
JACOMET	Océane	JAL
LAVILLE	Thomas	JAL
LEVIONNAIS	Nathan	JAL
LIAUT	Axel	JAL
LOPEZ	Hugo	JAL
MARRE	Victor	JAL
MARTY	Christian	JAL
MAUDENS	Gaspard	JAL
MAZEYRIE	Nathan	JAL
MEDINA BRICOURT	Eden	JAL
Moukrati	Marouane	JAL
MOUSSA	ILIES	JAL
MOUSSAOUI	Radouane	R2
MOUTIA	MOSAAB	JAL
NEUNGOUE	Darian	JAL
NICOLAS	Enzo	JAL
NOBLESSE	Lola	JAL
PEREZ	Loïc	JAL
PERRIN	Nathan	JAL
PERSYN	Anteo	JAL
PIQUEMAL	Lucie	Ligue FEM
RENAULT	Hugo	JAL
REZOUGUI	Sofiane	JAL
RIVALAIN	Inaya	R3
RUS	Quentin	JAL
SOTO	Lucas	JAL
THORIGNAC	Thomas	JAL
TOBIE	Jolan	JAL
TOURNIER	Maxime	JAL
TOURREAU	Nicolas	JAL
Yavuz	Deniz	JAL



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

RFU1 PROMOTIONNEL

2024 – 2025

NOM	Prénom	Affectation
AMHAOUCH	Hamza	RFU1P
AZIZI	Abdelhaq	RFU1P
COYNE	Romain	RFU1P
DONSON	Damien	RFU1P
KHALIFI	Bilal	RFU1P
KILLINC	Mehmet	RFU1P
MERBOUHI	Fares	RFU1P
RAHMOUNI	Marouane	RFU1P
TAOUIL	Hassan	RFU1P

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

RFU1 NON PROMOTIONNEL

2024 – 2025

NOM	Prénom	Affectation
BENBAKA	Zakaria	RFU1NP
BEN AMAR	Jamel	RFU1NP
DAOUDI	Abdelhalim	RFU1NP
DJIDEL	Miloud	RFU1NP
GAZARI	Issam	RFU1NP
LACOMBE	Stéphane	RFU1NP
OZTURK	Tanju	RFU1NP
PIQUEMAL	Pascal	RFU1NP
RAMOS ANTUNES	Joao Daniel	RFU1NP
SERGHINI	Mustapha	RFU1NP
TATAIAT	Houssam	RFU1NP
TOURECHE	Karim	RFU1NP
VARNIZY	Steven	RFU1NP

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

RFU2 PROMOTIONNEL

2024 – 2025

NOM	Prénom	Affectation
BAERT	Tom	RFU2P
CHAOUKI	Anis	RFU2P
KILLINC	Muhammed	RFU2P
MAUSSANT	Coralie	RFU2P
VALCKE	Karine	RFU2P

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

RFU2 NON PROMOTIONNEL

2024 – 2025

NOM	Prénom	Affectation
BAKKA	Kamal	RFU2NP
BOUTAHRI	Zakaria	RFU2NP
CHEIK OMAR	Soiyffidine	RFU2NP
EL GUERNE	Toufik	RFU2NP
KERROUX	Maxime	RFU2NP
LOUKILI	Moustafa	RFU2NP
MOUSSA	Rachid	RFU2NP
SOMPAYRAC	Nicolas	RFU2NP

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

ANNEXE 5 - BAREME DES OFFICIELS 24-25



LIGUE DE FOOTBALL

BAREME DE FRAIS DES OFFICIELS
SAISON 2024-2025

FRAIS DE DEPLACEMENTS

0,446€ du kilomètre (trajet Aller-Retour)
Forfait minimum : 35€

INDEMNITES DE MATCH

COMPETITION	<u>ARBITRE CENTRAL</u>	<u>ARBITRE ASSISTANT</u>	
REGIONAL 1	€ 64	€ 37	
REGIONAL 2	€ 53	€ 35	
REGIONAL 3	€ 48	€ 33	
COUPE DE FRANCE	1er et 2ème Tour	€ 50	€ 32
	3ème et 4ème Tour	€ 55	€ 35
	5ème et 6ème Tour	€ 68	€ 45
COUPE OCCITANIE INTERSPORT	des 32ème au 1/16e à partir des 1/8e	€ 50	€ 32
		€ 60	€ 37
FEMINIENS	REGIONAL 1	€ 44	€ 25
	REGIONAL 2	€ 42	€ 25
COUPE DE FRANCE FEMININE (Tours régionaux)		€ 45	€ 25
COUPE D'OCCITANIE INTERSPORT FEMININE		€ 42	€ 25
CHAMPIONNAT U20		€ 39	€ 28
CHAMPIONNAT U18		€ 39	€ 28
CHAMPIONNAT U17		€ 32	€ 25
CHAMPIONNAT U16		€ 32	€ 25
CHAMPIONNAT U15		€ 32	€ 25
CHAMPIONNAT U14		€ 32	€ 25
COUPE GAMBARDELLA (Tours régionaux)		€ 39	€ 28
COUPE OCCITANIE U19 à partir des 1/32ème		€ 39	€ 28
COUPE OCCITANIE U17 à partir des 1/32ème		€ 32	€ 25
COUPE OCCITANIE U15 à partir des 1/32ème		€ 32	€ 25
CHAMPIONNAT U15 F - U18F		€ 33	€ 25
COUPE OCCITANIE U15 FEM - U18 FEM		€ 33	€ 25
FOOT ENTREPRISE		€ 42	€ 37
BEACH		€ 50	
TOURNOIS et autres désignations officielles	Journée	60€ (indemnité de match et déplacement compris)	
	Demi-journée	30€ (indemnité de match et déplacement compris)	
MATCHS AMICAUX	50€ par arbitre (indemnité de match et déplacement compris)		
Indemnités Séniors pour des matchs en semaine (hors jours fériés hors Futsal et Foot Entreprise)		€ 16	€ 16

ANNEXE 7 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT ADMINISTRATIF

Partie I - Règlement administratif

Article 101 – Appel

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>1. Par principe, les recours interjetés près la Commission Régionale d'Appel doivent être interjetés dans les conditions de délais et de forme l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p>De manière dérogatoire, dans le cadre des rencontres de Coupe Occitanie ou celles liés à une finale d'accession (P.A.R., barrage, etc.), dans le cadre d'un dossier à caractère réglementaire, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 susvisé. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours à compter du lendemain de la notification ou de la publication de la décision contestée.</p> <p>2. Par complément de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., le présent alinéa a pour vocation de préciser les voies de recours à la suite de décisions prises par les organes directeurs (Comité de Direction ou Bureau) des Districts.</p> <p>A ce titre, les décisions des Comités de Direction et des Bureaux de Districts sont susceptibles de recours en deuxième et dernier ressort près la Commission Régionale d'Appel de la Ligue dans les conditions de délai et de forme de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p>3. Le Comité de Direction de la Ligue délègue, aux secrétaires générales de la L.F.O., sa compétence pour interjeter appel, principal ou incident, des décisions d'une Commission régionale ou départementale en son nom.</p> <p>4. Dans la situation où un assujetti interjette appel à titre individuel, un cautionnement, dont le montant est fixé dans les dispositions financières, lui sera demandé afin d'anticiper le règlement de l'ensemble des frais afférents au dossier. En cas de trop perçu, le montant restant sera restitué à l'assujetti.</p>	<p>[...]</p> <p>De manière dérogatoire, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire relevant des procédures fixées par le Règlement disciplinaire de la F.F.F., dans le cadre des rencontres de Coupe Occitanie ou celles liées à un barrage (accession, maintien, classement etc.), les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 susvisé, dans les deux jours à compter du lendemain de la notification ou de la publication de la décision contestée et seront traités en dernier ressort par la Commission Régionale d'Appel de la Ligue.</p> <p>[...]</p>

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
Art. 36.1	Art. 36.1

Article 36- Obligations de désignation d'un éducateur diplômé

<p>1. Les clubs doivent avoir formulés une demande de licence pour l'entraîneur en charge de l'équipe au plus tard le jour de la prise de fonction. Le club ne peut désigner simultanément plus d'un entraîneur principal par équipe soumise à obligations d'encadrement technique.</p> <p>A compter du premier match officiel et jusqu'à régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés, sans formalité préalable, par entraîneur non désigné et pour chaque match (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe d'Occitanie) disputé en situation irrégulière d'une amende prévue à l'annexe « dispositions financières ».</p> <p>Un délai de trente (30) jours francs à compter de la date du 1er match, est accordé pour régulariser cette situation. Passé ce délai, les clubs encourent, en plus des amendes, une sanction sportive, à savoir retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé ci-dessus, à l'appréciation de la C.R.S.E.E.F. Celle-ci notifie la sanction au club et à la commission chargée de l'organisation de compétitions.</p> <p>[...]</p> <p>Les clubs encourent, en plus des amendes, une sanction sportive, à savoir retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé ci-dessus, à l'appréciation de la C.R.S.E.E.F. Celle-ci notifie la sanction au club et à la commission chargée de l'organisation de compétitions.</p> <p>Si le club avait obtenu une dérogation en début de saison, la Commission pourrait lui accorder une autre dérogation dans la même saison sportive afin de retrouver un éducateur dans les meilleurs délais.</p>	<p>1. Les clubs doivent avoir formulés une demande de licence pour l'entraîneur en charge de l'équipe au plus tard le jour de la prise de fonction. Le club ne peut désigner simultanément plus d'un entraîneur principal par équipe soumise à obligations d'encadrement technique.</p> <p>A compter du premier match officiel et jusqu'à régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés, sans formalité préalable, par entraîneur non désigné et pour chaque match (Championnats et Coupes) disputé en situation irrégulière d'une amende prévue à l'annexe « dispositions financières ».</p> <p>Les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur, encourent, en plus des amendes prévues à l'alinéa ci-dessus, une sanction sportive, à savoir le retrait d'un (1) point au classement, par rencontre disputée en situation irrégulière, à compter de la 5^{ème} rencontre officielle en situation d'infraction.</p> <p>[...]</p> <p>Les clubs encourent, en plus des amendes, une sanction sportive, à savoir retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé ci-dessus, à l'appréciation de la C.R.S.E.E.F. Celle-ci notifie la sanction au club et à la commission chargée de l'organisation de compétitions.</p> <p>Si le club avait obtenu une dérogation en début de saison, la Commission pourrait lui accorder une autre dérogation dans la même saison sportive afin de retrouver un éducateur dans les meilleurs délais.</p>
---	--

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
---------------------	--

<p>Art. 36.3</p> <p>1- Présence</p> <p>L'entraîneur en charge de l'équipe devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe d'Occitanie), leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match, sur présentation de la licence.</p> <p>[...]</p>	<p>Art. 36.3</p> <p>1- Présence</p> <p>L'entraîneur en charge de l'équipe devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats et Coupes), leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match, sur présentation de la licence.</p> <p>[...]</p> <p>5- Suspension ou indisponibilité</p>
<p>5- Suspension</p> <p>En cas de suspension de l'éducateur ou de l'entraîneur pour plus de six (6) matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux (2) mois, les clubs concernés devront pouvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club, titulaire à minima d'un Certificat de Football Fédéral (C.F.F.).</p> <p>Les dispositions communes du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs sont applicables à tous les clubs ayant des animateurs, éducateurs ou entraîneurs dans les clubs.</p> <p>La Commission apprécie le motif d'indisponibilité, de non-effectivité, ou du non-remplacement en cas de suspension.</p>	<p>En cas de suspension ou d'indisponibilité de l'éducateur ou de l'entraîneur pour plus de six (6) matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux (2) mois, les clubs concernés devront pouvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club, titulaire à minima,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les championnats Régional 1 et Régional 2, d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat ou d'un diplôme inférieur à celui requis ainsi qu'une licence entraîneur correspondante ; - Pour les autres championnats, d'un Certificat de Football Fédéral (C.F.F.) ou d'un Certification Fédéral d'Initiateur (C.F.I.) certifié ; <p>Les dispositions communes du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs sont applicables à tous les clubs ayant des animateurs, éducateurs ou entraîneurs dans les clubs.</p> <p>La Commission apprécie le motif d'indisponibilité, de non-effectivité, ou du non-remplacement en cas de suspension.</p> <p>En cas de manquement au présent article, les sanctions financières et sportives applicables sont celles prévues à l'article 36.9 du présent Titre.</p>

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Art. 36.4</p> <p>1. Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.) ; - Régional 2 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.), - Régional 3 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.). <p>Ce dernier ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner une autre équipe.</p>	<p>Art. 36.4</p> <p>1. Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.) ; - Régional 2 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.), - Régional 3 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.) ou d'un Diplôme Fédéral Coach Séniors (D.F. COACH SENIORS). <p>Ce dernier ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner une autre équipe.</p>

<p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional seniors masculin pour lequel une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats R1 et R2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 derniers mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>Par mesure dérogatoire, les clubs participants au championnat R3 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du CFF3 ou Coach Séniors sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 derniers mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la CRSEE, que celle-ci s'applique.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>	<p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional seniors masculin pour lequel une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats R1 et R2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 derniers mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>Par mesure dérogatoire, les clubs participants au championnat R3 peuvent, demandeur une dérogation formation afin de désigner un éducateur sous réserve qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) dans la saison sportive en cours, en vue de l'obtention du diplôme BMF ou DF Coach Séniors.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Celle-ci s'applique de manière rétroactive, à partir de la date de dépôt de la demande de dérogation par le club (date d'envoi du courriel ou cachet de La Poste faisant foi), à condition qu'elle ait reçu, in fine, un avis favorable.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>
--	---

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Art. 36.5</p> <p>1. Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - U20 Régional1 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3. ou Coach Séniors ; - U18 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football (BMF) ; - U18 Régional 2 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3 ou Coach Séniors -Jeunes 	<p>Art. 36.5</p> <p>1. Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - U20 Régional1 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3. ou du D.F. Coach Séniors ; - U18 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football (BMF) ou des D.F. Coach Séniors ou Coach Jeunes ;

<p>- U17 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football (BMF) ;</p>	<p>- U18 Régional 2 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3 ou des D.F. Coach Séniors ou Coach Jeunes ;</p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> - U16 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum Brevet de Moniteur de Football (BMF) ; - U16 Régional 2 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3 ou Coach Séniors - Jeunes ; - U15 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.2 ou Coach Jeunes ; - U14 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.2 ou Coach Jeunes. <p>L'entraîneur d'un club astreint à utiliser les services d'un entraîneur, ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner une autre équipe.</p> <p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional jeune masculin pour lequel une obligation de qualification fédérale est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats régionaux jeunes peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire d'une qualification fédérale sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 derniers mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la CRSEE, que celle-ci s'applique.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - U17 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football (BMF) ou des D.F. Coach Séniors ou Coach Jeunes ; - U16 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum Brevet de Moniteur de Football (BMF) ou des D.F. Coach Séniors ou Coach Jeunes ; - U16 Régional 2 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3 ou des D.F. Coach Séniors ou Coach Jeunes ; - U15 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.2 ou du D.F. Coach Jeunes ; - U14 Régional 1 : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.2 ou du D.F. Coach Jeunes. <p>L'entraîneur d'un club astreint à utiliser les services d'un entraîneur, ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner une autre équipe.</p> <p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional jeune masculin pour lequel une obligation de qualification fédérale est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats régionaux jeunes peuvent, demandeur une dérogation formation pour désigner un éducateur sous réserve qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) dans la saison sportive en cours, en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée (si BMF requis, entrée en formation BMF ou DF possible).</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Celle-ci s'applique de manière rétroactive, à partir de la date de dépôt de la demande de dérogation par le club (date d'envoi du courriel ou cachet de La Poste faisant foi), à condition qu'elle ait reçu, in fine, un avis favorable.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>
--	---

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Art. 36.6</p> <p>Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régional 1 F. : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3 ou Coach Séniors ; 	<p>Art. 36.6</p> <p>Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régional 1 F. : un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3 ou DF Coach Séniors ;

<p>- Régional 2 F. : un entraîneur titulaire au minimum du module U20+ ou Certificat Fédéral Initiateur Séniors.</p> <p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional senior féminin pour lequel une qualification fédérale est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats régionaux séniors féminins peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire d'une qualification fédérale sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 derniers mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la CRSEE, que celle-ci s'applique.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>	<p>- Régional 2 F. : un entraîneur titulaire au minimum du module Senior ou du C.F.I. Séniors.</p> <p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional senior féminin pour lequel une qualification fédérale est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats régionaux séniors féminins peuvent, demandeur une dérogation formation pour désigner un éducateur sous réserve qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) dans la saison sportive en cours, en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Celle-ci s'applique de manière rétroactive, à partir de la date de dépôt de la demande de dérogation par le club (date d'envoi du courriel ou cachet de La Poste faisant foi), à condition qu'elle ait reçu, in fine, un avis favorable.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>
--	---

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
---------------------	--

<p>Art. 36.7</p> <p>Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - U18 Régional F. : un entraîneur titulaire d'un CFF3 ou Coach Séniors ; - U15 Régional F. : un entraîneur titulaire d'un ancien module de formation ou du Certificat Fédéral U14U19. <p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional jeune féminin pour lequel une qualification fédérale est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats régionaux jeunes féminin peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire d'une qualification fédérale sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 derniers</p>	<p>Art. 36.7</p> <p>Les clubs participant aux championnats régionaux sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - U18 F. niveau 1 : un entraîneur titulaire d'un CFF3 ou DF Coach Séniors ou DF Coach Jeunes, - U18 F. niveaux inférieurs : un entraîneur titulaire d'un module de formation U17/Séniors ou du CFI U14-U19, - U15 F. tous niveaux ligue : un entraîneur titulaire d'un module de formation U15 ou CFI U14-U19. <p>2. Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à un championnat régional jeune féminin pour lequel une qualification fédérale est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.</p> <p>3. Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux championnats régionaux jeunes féminin peuvent, demandeur une dérogation formation pour désigner un éducateur sous réserve qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale</p>
<p>mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la CRSEE, que celle-ci s'applique.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p> <p>.</p>	<p>ou partielle selon le cas) dans la saison sportive en cours, en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</p> <p>4. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs. Celle-ci s'applique de manière rétroactive, à partir de la date de dépôt de la demande de dérogation par le club (date d'envoi du courriel ou cachet de La Poste faisant foi), à condition qu'elle ait reçu, in fine, un avis favorable.</p> <p>Dans la situation où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.</p>

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
---------------------	--

<p>Art. 36.8 Réservé.</p>	<p>Art. 36.7 1. Les clubs participant aux championnats régionaux FUTSAL sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe : - FUTSAL R1 : un entraîneur titulaire du C.F.I. Futsal. 2. Par mesure dérogatoire, les clubs participant au championnat Futsal R1 peuvent, demander une dérogation formation afin de désigner un éducateur sous réserve qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation dans la saison sportive en cours en vue de l'obtention du diplôme minimum requis.</p>
--------------------------------------	--

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Art. 36.9 Jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit, par entraîneur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende suivante : - Régional 1 : 170 € - Régional 2 : 85 € - Régional 3 : 85 € - Autres niveaux : 50 € En complément, sur compétence de la C.R.S.E.E.F., les équipes, quel que soit leur niveau, ne respectant pas les obligations définies ci-dessus, pourront se voir infliger, en sus des amendes, une sanction de retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière. Avant toute sanction, la Commission étudiera le motif de l'indisponibilité de l'éducateur ou de l'entraîneur, sur présentation des justificatifs transmis par le club.</p>	<p>Art. 36.9 Jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit, par entraîneur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende suivante : - Régional 1 : 170 € - Régional 2 : 85 € - Régional 3 : 85 € - Autres niveaux : 50 € En complément, sur compétence de la C.R.S.E.E.F., les équipes, quel que soit leur niveau, ne respectant pas les obligations définies ci-dessus (art. 36.1 à 36.8), pourront se voir infliger, en sus des amendes, une sanction de retrait d'un (1) point par match disputé en situation irrégulière. Avant toute sanction, la Commission étudiera le motif de l'indisponibilité de l'éducateur ou de l'entraîneur, sur présentation des justificatifs transmis par le club.</p>

PROPOSITION TABLEAU DES OBLIGATIONS DE DIPLOMES DES EDUCATEURS
POUR LES COMPETITIONS LIGUE ET FFF

Catégorie d'Age	NIVEAU	PROPOSITION OBLIGATION 24/25
U 14 R	LIGUE	Titulaire minimum diplôme CFF2 ou COACH JEUNES
U14 TERRITOIRE	obligation si montée en U14R dans la saison	Titulaire minimum diplôme CFF2 ou COACH JEUNES
U15 R	LIGUE	Titulaire minimum diplôme CFF2 ou COACH JEUNES
U16	R1	Titulaire minimum diplôme B.M.F. ou COACH SENIORS / COACH JEUNES
	R2	Titulaire minimum diplôme CFF3 ou COACH SENIORS / COACH JEUNES
U 17	R1	Titulaire minimum diplôme B.M.F. ou COACH SENIORS / COACH JEUNES
	NATIONAUX	Titulaire minimum diplôme B.E.F. (possibilité de contracter ou bénévolat) si centre de formation : Titulaire du D.E.S. (sous contrat)
U 18	R1	Titulaire minimum diplôme B.M.F. ou COACH SENIORS / COACH JEUNES
	R2	Titulaire minimum diplôme CFF3 ou COACH SENIORS / COACH JEUNES
U 19	NATIONAUX	Titulaire minimum diplôme B.E.F. (possibilité de contracter ou bénévolat) si centre de formation : Titulaire du D.E.S. (sous contrat)
U 20	LIGUE	Titulaire minimum diplôme CFF3 ou COACH SENIORS
SENIORS	R1	Titulaire minimum diplôme B.E.F. (sous contrat)
	R2	Titulaire minimum diplôme B.E.F.
	R3	Titulaire minimum diplôme B.M.F. ou COACH SENIORS
	NATIONAL 2 ET NATIONAL 3	Titulaire du diplôme D.E.S. (sous contrat)
	NATIONAL 1, LIGUE 2, LIGUE 1	Titulaire du diplôme B.E.P.F. (sous contrat)
FEMININES JEUNES	U15F	Titulaire minimum du MODULE U15 ou CFI U14-U19
	U18F R1	Titulaire minimum diplôme CFF3 ou COACH SENIORS / COACH JEUNES
	U18F niveau(x) inférieur(s)	Titulaire minimum du MODULE U17/Séniors ou CFI U14-U19
	Challenge National U19 Fem	Titulaire minimum diplôme B.E.F.
FEMININES SENIORS	R1	Titulaire minimum diplôme CFF3 ou COACH SENIORS
	R2	Titulaire minimum du Module SENIORS ou CFI Seniors
	CHAMPIONNAT FEMININ D3	Titulaire minimum diplôme B.M.F.
	CHAMPIONNAT FEMININ D2	Titulaire minimum diplôme B.E.F. (sous contrat)
	CHAMPIONNAT FEMININ D1	Titulaire du diplôme D.E.S. (sous contrat)
FUTSAL SENIORS	FUTSAL D2	Titulaire minimum du Brevet Moniteur de Football "Futsal"
	FUTSAL D1	Titulaire minimum du Brevet Moniteur de Football "Futsal" (sous contrat)
	REGIONAL 1	Titulaire minimum du CFI Futsal Certifié

